

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇



Société du Centre des congrès
de Québec



2014-2015
EN BREF

> ACTIVITÉS

Nombre d'événements	164
Participants	200 000
Nuitées	170 645
Retombées économiques	106,8 M\$

> REVENUS AUTONOMES
PAR CATÉGORIE

Congrès	5 008 933 \$
Salons	1 366 230 \$
Réunions	935 343 \$
Spectacles/banquets	811 530 \$
Autres	117 737 \$
Revenus autonomes totaux	8 239 773 \$

> RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Revenus autonomes	8 239 773 \$
Frais d'événements	2 724 809 \$
Frais d'exploitation	10 425 112 \$
Taxes municipales et scolaires	5 204 723 \$
Frais financiers	2 852 717 \$
Déficit de l'exercice	(1 994 933) \$

> SUBVENTION DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonctionnement	3 929 220 \$
Taxes municipales et scolaires	5 204 723 \$
Service de la dette	6 879 458 \$
Subvention totale	16 013 401 \$



TABLE DES
MATIÈRES

2 > LETTRE À LA MINISTRE

2 > LETTRE AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

3 > DÉCLARATION DE LA
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

4 > MOT DU PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 > MOT DU PRÉSIDENT-
DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 > FAITS SAILLANTS
DE L'ANNÉE

7 > LA GOUVERNANCE

17 > LE PLAN
STRATÉGIQUE 2012-2015

23 > LES RESSOURCES
HUMAINES

26 > LA PERFORMANCE
GLOBALE DE L'ANNÉE

32 > LES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES

37 > LES EFFORTS
DE VENTE

43 > EN SYNERGIE
AVEC LE MILIEU

46 > LES SERVICES
À LA CLIENTÈLE

50 > LA GESTION
IMMOBILIÈRE

54 > REDDITION DE
COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

61 > FAITS SAILLANTS
ET ÉTATS FINANCIERS

81 > CODES D'ÉTHIQUE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

LETTRE À LA MINISTRE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Madame Dominique Vien
Ministre du Tourisme

Madame la Ministre,

À titre de président du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec, j'ai l'honneur de vous remettre le Rapport annuel de gestion 2014-2015.

Vous trouverez dans ce rapport la mission, la vision, les valeurs, les objectifs et les résultats de la Société mais, également, les faits saillants et les résultats financiers de l'année 2014-2015. De plus, les exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes sont respectées.

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes plus cordiales salutations.

Le président du conseil d'administration,



Alain April

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Député de Westmount–Saint-Louis

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Société du Centre des congrès de Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la Société, ses réalisations, les objectifs qu'elle s'est fixés, de même que les résultats atteints ainsi que les faits saillants afférents à l'année qui vient de se terminer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Ministre du Tourisme



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

La fiabilité de l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion et des contrôles afférents relève de ma responsabilité.

Les données du Rapport annuel de gestion 2014-2015 de la Société du Centre des congrès de Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société;
- présentent les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique;
- présentent des données fidèles et fiables à tous égards importants.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2015.

Le président-directeur général,



P.-Michel Bouchard

◇◇◇◇◇◇◇◇

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

◇◇◇◇◇◇◇◇



Depuis mon arrivée à la présidence du conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec en 2008, je réalise que les projets mobilisateurs menés de main de maître combinés à une bonne dose d'audace et de créativité font aujourd'hui de cette organisation un leader des tendances dans l'industrie et le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec. Cette vision issue du plan stratégique de la Société inspire l'équipe qui travaille sans relâche à réaliser des objectifs ambitieux, année après année.

Si l'année 2014-2015 marquait la fin du Plan stratégique 2012-2015, la prochaine année verra la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique. Une manne de défis attend donc encore l'équipe au cours des trois prochaines années, avec son lot de surprises et de changements.

Cette dernière année au conseil d'administration de la Société du Centre des congrès de Québec se termine en force, avec des résultats record et des accomplissements dont toute l'équipe peut être fière. Je partage cette fierté, heureux d'avoir participé aux nombreux succès du Centre des congrès de Québec.

Je lève mon chapeau au président-directeur général, à l'équipe de gestion et à tout le personnel de la Société tout comme à celui des différents partenaires sous-traitants qui soutiennent les opérations sur le plancher.

Je remercie également mes collègues du conseil d'administration pour leur engagement indéfectible. C'est avec le sentiment du devoir accompli que je laisse le flambeau à mon successeur qui assurera, j'en suis convaincu, la bonne continuité d'une saine gouvernance.

Le président du conseil
d'administration,



Alain April

Faste en événements, l'année 2014-2015 a battu des records à plusieurs égards. La performance exceptionnelle du Centre des congrès de Québec s'exprime tant en retombées économiques et nombre de congrès qu'en accueil d'événements internationaux. Cette année se classe deuxième, juste après 2008, année des grandes célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 164 événements, 17 congrès internationaux, 106,8 M\$ de retombées. Ces bons résultats découlent bien entendu des efforts soutenus de notre équipe de vente et de mise en marché mais aussi des efforts concertés des intervenants de la région qui favorisent le rayonnement de Québec auprès des organisations d'événements tant au Canada qu'à l'extérieur du pays. Avec la force régionale Québec Destination affaires, une ère de prospérité s'annonce pour le tourisme d'affaires dans la région de Québec.

Nos troupes ont été fort sollicitées encore cette année avec, notamment, l'accueil et la coordination des Jeux mondiaux d'hiver des maîtres à Québec, un événement sportif porteur pour la région où 1500 athlètes de plus de 20 pays se sont affrontés dans un ou l'autre des neuf sports en compétition. Ce fut aussi pour l'équipe une année de découverte et d'appropriation du nouveau secteur 300, avec les multiples possibilités de ces espaces pour la clientèle. D'ailleurs, de nombreux événements accueillis au Centre ont pu profiter de ce secteur et de ses avantages.

Je ne peux que féliciter et remercier tous les membres de l'équipe du Centre et de nos partenaires sous-traitants pour l'excellent travail accompli cette année. Si le Centre des congrès de Québec mène le jeu aujourd'hui dans l'industrie des congrès, c'est grâce à une équipe déterminée à développer la réputation d'excellence du Centre au Canada et sur la scène internationale.

Sans la confiance et le soutien des membres du conseil d'administration, il aurait été difficile de mener à bien tous les projets sur la table. Je profite donc de l'occasion pour les remercier. Un merci tout particulier à monsieur Alain April qui nous quitte après avoir assumé la présidence du conseil pendant sept ans, en plus de ses années à titre d'administrateur.

Le président-directeur général,



P-Michel Bouchard



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

MOT DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Accueil et coordination des **Jeux mondiaux d'hiver des maîtres 2015**, lesquels ont généré des retombées économiques de **3,5 M\$**.

Tenue de **58 congrès** dont **17 internationaux**.

Atteinte de l'ensemble des objectifs du Plan stratégique 2012-2015 de la Société.

FAITS
SAILLANTS DE
L'ANNÉE

Obtention par le Centre des congrès de Québec de la cote « **accessible aux personnes à capacité physique restreinte** » de l'organisme Kéroul.

Développement de **partenariats internationaux** sur de nouveaux marchés (fédérations sportives, grandes expositions).

Travaux de mise à jour du système intégré de gestion.

Prix MIMA Argent, catégorie Meilleure campagne publicitaire imprimée, décerné par *Meetings & Incentive Travel Magazine*.

Élaboration du **premier plan stratégique de Québec Destination affaires**, en collaboration avec l'Office du tourisme de Québec.



◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

LA
GOUVERNANCE

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

LE CONSEIL D'ADMINIS- TRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration de 11 membres nommés par le gouvernement. Au 31 mars 2015, trois de ces postes étaient vacants.

Par ailleurs, le conseil d'administration et ses membres sont régis par le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs présenté en annexe. Au cours de l'année, aucune situation n'a nécessité d'intervention en matière d'éthique et de déontologie.

Enfin, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération, à l'exception du président-directeur général.

> COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2015

PRÉSIDENT DU CONSEIL



**ALAIN
APRIL**

Directeur général, Le Bonne Entente

MANDAT

22 juin 2011 au 21 juin 2015

SECTEUR

Activité économique

DOMAINE

Hébergement et
tourisme d'affaires

EXPÉRIENCE

Gestion d'entreprises touristiques multiples

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Association hôtelière de la région de Québec
- Hôtel Le Bonne Entente
- Opération Enfant Soleil
- Tourisme Wendake
- Aéroport de Québec

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



**P.-MICHEL
BOUCHARD**

Société du Centre des congrès de Québec

MANDAT

5 février 2012
au 4 février 2017

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Droit, administrateur
de sociétés certifié

EXPÉRIENCE

Gestion de société d'État

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Office du tourisme de Québec
- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres



**ROGER
DEMERS,**
FCPA, FCA
Démission 2 juillet 2014

Administrateur de société

MANDAT

12 août 2009 au 11 août 2012

SECTEUR

Administration, gestion
et analyse financière

DOMAINE

Administrateur
de sociétés certifié

EXPÉRIENCE

Comptable agréé associé

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Comité de vérification des fonds de pension des employés de la Ville de Québec
 - Mines d'or Dynacor inc.
 - Sigma Industries inc.
 - Fondation des amis de l'Aviation royale canadienne
 - Société du Patrimoine de la Citadelle et du R22^oR
 - Comité d'examen indépendant des fonds Universitas
 - Capital régional et coopératif Desjardins
-



**OLGA
FARMAN**

Associée, Norton Rose Fulbright Canada

MANDAT

22 juin 2011 au 21 juin 2015

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Droit

EXPÉRIENCE

Droit des affaires, santé,
technologies, divertissement
et propriété intellectuelle

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Fondation PSY
-



**SERGE
FERLAND**

Président, Alimentation Serro inc. et Supermarché Claka Inc.

MANDAT

22 juin 2011 au 21 juin 2015

SECTEUR

Activité économique,
administration

DOMAINE

Comptabilité/finances, commu-
nauté d'affaires/management

EXPÉRIENCE

Gestion d'entreprise

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- SportAccord Québec 2012
 - Jeux mondiaux des maîtres
 - Métro inc.
 - J'ai ma place
 - Alimentation Serro inc.
 - Supermarché Claka inc.
 - Patro Laval
 - Boissons SlowCow inc.
 - Athos services commémoratifs inc.
-



**ANNIE
FERNÁNDEZ**

Présidente, Fernández Communication

MANDAT

2 août 2009 au 11 août 2012

SECTEUR

Rédaction, relations de presse, formations

DOMAINE

Communications

EXPÉRIENCE

Journalisme, gestion d'entreprise

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres
- Membre du comité de visibilité de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec
- SM40 - La Ruche Québec



**MANON
GAUTHIER,
CPA, CA**

Vice-présidente, Comptabilité et fiscalité, Industrielle Alliance

MANDAT

22 juin 2011 au 21 juin 2015

SECTEUR

Administration

DOMAINE

Comptabilité et fiscalité

EXPÉRIENCE

Gestion financière, gestion de ressources humaines



**LILIANE
LAVERDIÈRE**

Administratrice de société

MANDAT

22 juin 2011 au 21 juin 2015

SECTEUR

Finances

DOMAINE

Administration, ventes, fusions, ressources humaines, communications

EXPÉRIENCE

Management

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Fondation du CHU de Québec
- Aéroport de Québec
- Institut national d'optique (INO)



**ALAIN
MADGIN**

Démission 16 janvier 2015

Directeur, Affaires publiques, Le Cabinet de relations publiques NATIONAL

MANDAT

12 août 2009 au 11 août 2013

SECTEUR

Clientèle

DOMAINE

Association, pharmaceutique

EXPÉRIENCE

Affaires corporatives/publiques,
droit, marketing

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Boîte à Science
- Orizon mobile
- Corporation du congrès mondial JCI 2016



**CLAUDE
ROUSSEAU**

Vice-président, Partenariats stratégiques, Alithya Services-conseils inc.

MANDAT

12 août 2009 au 11 août 2013

SECTEUR

Ventes, clientèle,
marketing, administration

DOMAINE

Communications

EXPÉRIENCE

Gestion de ressources humaines, gestion financière

AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- SportAccord Québec 2012
- Jeux mondiaux des maîtres
- Fondation Tanguay-Rousseau
- Port de Québec
- Roche Itée, Groupe-conseil
- Induspac

> **SUJETS ABORDÉS :**

- Approbation, sur recommandation du comité de vérification, des états financiers annuels, du plan d'immobilisations, du budget et de la programmation annuelle sur les investissements en ressources informationnelles.
- Détermination des attentes annuelles du président-directeur général.
- Adoption du Plan de communication et de mise en marché 2014-2015 et du Rapport annuel 2013-2014.
- Suivi des activités et des résultats de vente.
- Suivi des travaux en ressources humaines, plus particulièrement la révision de la structure organisationnelle, d'optimisation des processus et de planification de la relève.
- Suivi des actions de Québec Destination affaires, la force de vente régionale en tourisme d'affaires.

> ASSIDUITÉ DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS

Le quorum a été constaté à toutes les séances du conseil d'administration. Les absences ont été justifiées à la satisfaction du conseil, certaines d'entre elles étant dues à des reports de réunion en raison d'imprévus.

Le tableau ci-dessous présente le taux d'assiduité des administrateurs aux séances du conseil et de ses comités.

	Conseil (sur 6)	Comité de vérification (sur 3)	Comité gouvernance et éthique (sur 1)	Comité ressources humaines (sur 4)	Comité de développement stratégique des affaires (sur 2)
Alain April	6	2	1	3	2
P.-Michel Bouchard	6	3	1	4	2
Roger Demers	1/1	1/1	na	na	na
Olga Farman	6	na	1	na	na
Serge Ferland	6	3	na	3	na
Annie Fernández	6	na	na	4	2
Manon Gauthier	4	3	1	na	na
Lilianne Laverdière	4	na	na	4	na
Alain Madgin	5/5	na	na	na	0
Claude Rousseau	4	na	1	3	1

> COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres :

Manon Gauthier,
CPA, CA, présidente
Serge Ferland
Roger Demers, FCPA, FCA
(président jusqu'en juillet 2014)

Mandat :

Le comité de vérification soutient le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités relatives à l'information financière, aux états financiers annuels, aux contrôles internes et à la gestion des risques. Il s'intéresse par ailleurs à la vérification externe.

Sujets abordés :

- Examen des états financiers trimestriels et du suivi budgétaire.
- Révision des états financiers annuels de la Société et recommandation de leur adoption au conseil d'administration.
- Examen de la déclaration de la direction à chaque réunion.
- Vérification des mesures de contrôle au niveau administratif.
- Diagnostic organisationnel de la Direction de l'administration à la suite du départ du directeur.
- Discussion avec la direction sur le budget annuel et recommandation pour son adoption au conseil d'administration.

> COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Membres :

Liliane Laverdière, présidente
Annie Fernández
Serge Ferland
Claude Rousseau

Mandat :

Le comité des ressources humaines s'assure de la mise en place de politiques et de programmes concernant les ressources humaines de la Société. Il voit à l'élaboration des critères d'évaluation du président-directeur général, il contribue également à la sélection des cadres supérieurs et à établir un programme de planification de la relève des cadres.

Sujets abordés :

- Mise à jour des mandats du comité.
- Suivi de la mise en place d'un processus de relève des cadres et d'un programme de formation.
- Réception du bilan des activités de ressources humaines à la Société.
- Suivi des travaux en lien avec la structure organisationnelle et l'optimisation des processus.

> COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Membres :

Olga Farman, présidente
Manon Gauthier
Claude Rousseau

Mandat :

Le comité de gouvernance et d'éthique élabore les règles de gouvernance. Il prépare les profils de compétence et d'expérience des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général. Il élabore les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et de son fonctionnement. Il effectue l'évaluation du fonctionnement du conseil selon les critères approuvés par le conseil d'administration.

Sujets abordés :

Le comité a tenu une rencontre en cours d'année. Les membres ont par ailleurs été consultés au besoin dans certains dossiers.

- Révision des déclarations annuelles des administrateurs.
- Suivi de l'exercice annuel d'évaluation de rendement et de performance du conseil d'administration et sondage auprès des administrateurs sur le fonctionnement du conseil.
- Suivi des postes d'administrateurs vacants ou à échéance à pourvoir.

LE COMITÉ DE GESTION

Sylvie Godbout

Directrice, Administration
Secrétaire générale
et responsable des
affaires juridiques

P.-Michel Bouchard

Président-directeur
général

Ann Cantin

Directrice,
Communications
et mise en marché

Marc Poirier

Directeur, Gestion
immobilière et soutien
aux événements

Gilles Méthé

Directeur,
Recherche et
développement

Caroline Langelier

Directrice, Ventes

Josette Alain

Directrice, Coordination
des événements

Lynn Chiasson

Directrice adjointe,
Ventes

Catherine Forgues

Coordonnatrice
en chef



> LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES SIX DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

	Rémunération versée	Autres avantages ¹
P.-Michel Bouchard Président-directeur général	178 398 \$	3 900 \$
Sylvie Godbout Directrice, Administration Secrétaire générale et responsable des affaires juridiques	118 304 \$	6 772 \$
Ann Cantin Directrice, Communications et mise en marché	108 619 \$	4 453 \$
Gilles Méthé Directeur, Recherche et développement	108 619 \$	2 463 \$
Caroline Langelier Directeur, Ventes	108 619 \$	4 488 \$
Marc Poirier Directeur, Gestion immobilière et soutien aux événements	107 813 \$	2 915 \$

¹ Ces avantages sont en partie imposables. Aucun boni n'a été versé au cours de l'exercice 2014-2015. M. Bouchard participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Tous les autres cadres participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). Il faut noter qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la Société.

AUTRES EXIGENCES LÉGISLATIVES

> EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Conformément à la Charte de la langue française et à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le comité permanent de la politique linguistique a veillé à l'application de sa politique linguistique et à son respect dans toutes les sphères d'activité de l'organisation.

> ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société répond aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels en diffusant sur son site Internet plusieurs renseignements et documents.

Au cours de la période 2014-2015, aucune demande d'accès à l'information n'a été traitée.

> ÉTHIQUE

Le Code d'éthique du personnel de la Société et le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont présentés en annexe et peuvent être consultés en ligne à www.convention.qc.ca. Les manquements au code d'éthique survenus au cours de la période ont été adressés.

> GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

En lien avec la reddition de comptes des organismes publics en matière d'approvisionnement et de ressources informationnelles, la Société présente un tableau indiquant l'état des débours planifiés et réels dans ce domaine.

En 2014-2015, la Société n'a pas fait d'importants achats d'équipements en ressources informationnelles. Les dépenses effectuées cette année touchent le maintien des actifs afin de poursuivre les activités et de réaliser les objectifs en ressources informationnelles.

La Société a procédé à la mise à jour du logiciel de système intégré de gestion Axapta. La mise en opération de la version AX2012 a notamment nécessité la formation de tout le personnel.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles au 31 mars 2015

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	-	-	-
Activités (continuité et encadrement)	581 144 \$	553 222 \$	27 922 \$
Total	581 144 \$	553 222 \$	27 922 \$

L'écart s'explique par des achats moindres d'équipements de télécommunications que prévu.

> TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Les services tarifés sont la location d'espace, les redevances et les services auxiliaires. La tarification est fixée en fonction de la concurrence qui s'exerce sur le marché des congrès. La dernière révision tarifaire est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015 et a été établie en fonction du marché. Il est difficile pour un centre de congrès de s'autofinancer sans tenir compte des retombées économiques qu'il génère pour la région ou la province. À ce titre, le Centre des congrès de Québec a généré des revenus fiscaux et parafiscaux pour le gouvernement du Québec de 17,8 M\$ pour l'année 2014-2015.

> MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

De façon globale, les cibles fixées en application de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 ont été plus qu'atteintes. En effet, une gestion serrée a permis de réduire de façon significative les dépenses de fonctionnement, et ce, au-delà de la cible fixée.

Nature des dépenses	Cible de réduction	Réduction réalisée
Masse salariale	101 100 \$	(105 817 \$)
Dépenses de fonctionnement	430 600 \$	808 492 \$
Total	531 700 \$	702 675 \$



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

LE PLAN
STRATÉGIQUE
2012-2015

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

> VISION

Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

> MISSION

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

> ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'année 2014-2015 marquait la fin du plan stratégique 2012-2015. Celui-ci avait été élaboré considérant quatre enjeux majeurs : les revenus, le positionnement stratégique, les retombées économiques et la gestion stratégique des ressources. Des cibles ont ensuite été fixées dans des plans d'action annuels en fonction d'orientations stratégiques s'y rattachant. L'ensemble des cibles fixées ont été atteintes au 31 mars 2015.

ENJEU
REVENUS

ORIENTATION

ACCROÎTRE LES VENTES TOUT EN MAINTENANT UN SERVICE DE GRANDE QUALITÉ RÉPONDANT AUX ATTENTES DE LA CLIENTÈLE

Maximiser les efforts de vente des nouveaux espaces

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Revenus estimés de la première année d'opération 2014-2015.	500 000 \$	563 356 \$ (Revenus de location d'espaces et services auxiliaires, excluant les redevances)
Retombées économiques générées en 2014-2015.	5 M\$	5,9 M\$

Développer de nouvelles niches « clientèles »

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre et nature des nouvelles offres développées pour atteindre de nouvelles clientèles.	2 d'ici le 31 mars 2015	Réalisé
Ensemble des outils de mise en marché révisés et adaptés.	31 mars 2014	Réalisé
Nombre d'événements confirmés résultant de nouvelles offres.	15	18 confirmés 20 tentatifs
Banque de clientèle requalifiée.	31 mars 2014	En continu
Revenus totaux d'événements (en 3 ans).	22 M\$ au 31 mars 2015	23,2 M\$

Accroître l'impact économique

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre d'événements internationaux confirmés (en 3 ans).	35 d'ici le 31 mars 2015	50 confirmés
Moyenne annuelle des retombées économiques.	100 M\$	102 M\$

Poursuivre et intensifier le développement du Cercle des ambassadeurs en partenariat avec les acteurs régionaux

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre de nouvelles opportunités converties en événements confirmés.	10	8 - Centre 4 - Région

Mettre l'emphase sur le marketing relationnel auprès de clients multiplicateurs

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre d'événements développés pour favoriser une relation ultra personnalisée avec les clients potentiels et multiplicateurs.	Total sur 3 ans : 9	15

Assurer le leadership du démarchage d'événements hors Québec et internationaux au niveau du tourisme d'affaires

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Dépôt du plan stratégique de Québec Destination affaires.	31 mars 2013	Réalisé

Saisir les opportunités d'organisation et de création d'événements

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre d'accompagnements effectués dans le cadre de l'organisation d'événements.	10	Réalisé

Développer avec les fournisseurs officiels et exclusifs une approche susceptible d'amener de nouveaux événements

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Processus interne de guichet unique mis en place.	31 décembre 2014	Réalisé

Redéfinir et faire connaître davantage l'offre de service en développement durable

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Offre et tarification des services en développement durable revues.	31 mars 2015	Réalisé

Assurer la satisfaction de la clientèle en lien avec ses attentes et besoins

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Processus opérationnels simplifiés.	31 mars 2015	Réalisé
Offre de service adaptée développée en fonction des divers niveaux d'attente de la clientèle.	31 mars 2015	Réalisé (en continu)
Taux moyen, sur 3 ans, de satisfaction de l'expérience client (2009-2012 : 88 %).	Plus de 88 %	Moyenne : 94 %

ENJEU

POSITIONNEMENT
CONCURRENTIEL

ORIENTATION

MAINTENIR LE POSITIONNEMENT

Réaliser les travaux d'agrandissement à l'intérieur du budget tout en respectant le programme des besoins

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Agrandissement répondant aux besoins du Centre	31 mars 2014	Réalisé
Limites budgétaires autorisées respectées.	Totalement	Réalisé

Minimiser les irritants pour la clientèle du Centre ainsi que les commerçants et hôtels durant les travaux

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Calendrier des travaux élaboré en fonction des événements du Centre et des activités des partenaires.	Horaire hebdomadaire des travaux fourni aux entrepreneurs	Réalisé
Solutions alternatives pour la clientèle du Centre développées et mises en place.	31 mars 2014 Annuellement d'ici la fin des travaux	Réalisé

Maximiser, au niveau médiatique, l'importance de l'agrandissement

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre d'événements médiatiques réalisés, traitant des retombées économiques concernant l'agrandissement.	5 au 31 mars 2014	- 15 rencontres de presse et conférences - 30 entrevues - Allocutions à l'ouverture
Retombées médiatiques concernant l'agrandissement.	Environ 15 articles au 31 mars 2015	- 90 articles (presse gen.) - 38 articles (presse spéc.) - 1,3M Impressions Twitter - 289 000 impressions FaceBook

Diffuser l'impact économique généré par les événements démarchés par la Société et tenus au Centre et dans les différents établissements de la région

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Modèle de calcul des retombées économiques développé et appliqué aux équipements régionaux.	31 décembre 2013	Réalisé (Centre de foires)
Résultats des efforts de vente pour la région diffusés.	31 décembre 2013	Diffusion faite par le Québec Destination affaires vous informe et l'extranet QDa

Élaborer et mettre en place une stratégie de communication durant les travaux d'agrandissement

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Plan de communication et de marketing, relié aux travaux d'agrandissement.	30 sept. 2012	Réalisé

Intensifier la sensibilisation des clientèles cibles à la création et l'organisation des événements

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre d'organisateur d'événements dont le travail est mis en valeur.	12	Réalisé

ENJEUGESTION STRATÉGIQUE
DES RESSOURCES**ORIENTATION**OPTIMISER LA CONTRIBUTION DU PERSONNEL ET L'UTILISATION
DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

Associer le personnel à la réalisation des grands projets

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Initiatives réalisées pour favoriser l'implication du plus grand nombre de membres du personnel dans des projets mobilisateurs.	Rapport au 31 mars 2015	Réalisé

Maintenir un climat de travail sain et motivant

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Plan d'action afin de maintenir la qualité de vie au travail.	31 mars 2015	Réalisé (Intégré au plan de communication)

Favoriser la synergie entre le personnel des différentes directions

Indicateurs	Cibles	Au 31 mars 2015
Nombre de rencontres privées entre des membres du personnel et le PDG.	6 par année	Réalisé

Au 31 mars 2015, la Société comptait 66 employés incluant 7 employés occasionnels. Aucun membre du personnel n'a quitté pour sa retraite au courant de l'année.

LES RESSOURCES HUMAINES

> BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le comité sur la qualité de vie au travail (QVT), très actif, compte plusieurs réalisations en 2014 qui favorisent l'objectif de la Société d'offrir à son personnel des conditions et un lieu de travail stimulants.

Positionner Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires.

- En lien avec la mission de la Société, participation du personnel à une conférence et un tour de ville en compagnie du réputé historien David Mendel afin de découvrir ou redécouvrir le riche patrimoine du Vieux-Québec.

Favoriser l'échange et le décroisement entre les directions

- Exercice de jumelage où chaque membre du personnel a suivi un collègue de travail pendant une demi-journée.

Reconnaître l'apport du personnel administratif et des sous-traitants au succès du Centre

- Activité favorisant l'échange avec les collègues des autres secteurs d'activité.
- Soutien en temps et financier des activités de motivation du personnel.

Adopter de saines habitudes de vie

- Soutien et encouragement, pour une deuxième année consécutive, de la participation du personnel au programme sportif Défi Entreprises.

**Les Jeux
mondiaux d'hiver
des maîtres** ont permis
au personnel de se mobiliser
et de travailler ensemble. Les Jeux
mondiaux se sont terminés sur une note
positive pour l'équipe de hockey des
employés du Centre des congrès
qui a décroché une
médaille d'argent.

> RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE

Fidèle à ses valeurs, la Société souligne la contribution des membres du personnel ayant cumulé 5, 10, 15 et 20 années de service. En mars 2015, la Société a organisé une activité pour manifester sa reconnaissance envers 11 membres de son personnel :

5 années de service :	2 employés
10 années de service :	2 employés
15 années de service :	4 employés
20 années de service :	2 employés

> FORMATION DU PERSONNEL

En 2014, la Société a autorisé 22 sessions de formations admissibles à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, privilégiant des formations à faible coût conformément aux mesures de réduction des dépenses de formation imposées par le Conseil du trésor (communiqué novembre 2014).

La Société a retenu des formations en santé et sécurité au travail, notamment des cours de secouriste en milieu de travail ainsi qu'une participation au Forum SST et à un colloque sur la sécurité civile et incendie. S'ajoutent des formations dans les domaines de la bureautique, de la gestion, du marketing et de l'accrochage.

Sommaire de la formation du personnel

	2014	2013
Dépense admissible au FDRCMO ¹	19 859 \$	76 133 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensé pour frais de formation	0,47 % ²	1,84 %
Nombre de formations autorisées :	22	32
Nombre de stagiaires :	-	1

¹ Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Loi du 1 %).

² Pour l'année 2014, la Société a utilisé une partie du solde reportable des années antérieures dans le but de se conformer à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et ainsi atteindre 1 % de la masse salariale.



> CAMPAGNE ENTRAIDE

En tant qu'organisme public, la Société participe chaque année à la campagne Entraide.

Grande générosité du personnel

La somme de 6 780 \$ récoltée en dons lors de la campagne 2014 a largement dépassé toutes les attentes. C'est 1 110 \$ de plus que l'année précédente avec le même effectif.

La Société s'est vu attribuer le Prix distinction pour sa campagne Entraide 2014. Ce prix est remis aux organisations ayant donné le plus généreusement.

> MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Dans un souci constant d'équité interne, la Société s'assure du maintien de l'équité salariale. Afin de se conformer à la Loi, le prochain exercice de maintien de l'équité salariale est prévu durant l'année financière 2015-2016.

> RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus n'a été conclu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2015.

> GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Janvier 2015 à mars 2015		Heures	Heures	Total heures	Nombre
Catégorie		travaillées	supplémentaires	rémunérées	d'employés
1	Personnel d'encadrement	3 584	0	3 584	8
2	Personnel professionnel	8 960	53	9 013	20
5	Personnel de bureau technicien et assimilé	15 863	202	16 065	38
	Total	28 407	255	28 662	66

LA
PERFORMANCE
GLOBALE DE
L'ANNÉE

LE CENTRE
A ACCUEILLI
200 000
VISITEURS EN
2014-2015.

Le Centre des congrès de Québec a livré une performance exceptionnelle. En effet, l'année financière 2014-2015 bat des records à plusieurs égards, se glissant juste derrière 2008, l'année du 400^e anniversaire de Québec. Elle se distingue par la tenue de 164 événements, une hausse de 21 % par rapport à l'année précédente, et l'accueil de 17 congrès internationaux. De plus, les retombées économiques générées s'élèvent à 106,8 M\$, une croissance de 12,7 %.

NUITÉES
GÉNÉRÉES
170 645

164
ÉVÉNEMENTS = 8,2 M\$
REVENUS AUTONOMES = 106,8 M\$
DE RETOMBÉES

58
CONGRÈS = 5,0 M\$
REVENUS AUTONOMES = 68,9 M\$
DE RETOMBÉES

17
CONGRÈS INTERNATIONAUX = 1,5 M\$
REVENUS AUTONOMES = 30,7 M\$
DE RETOMBÉES

> RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Résultats en nombre d'événements et revenus par marché en 2014-2015

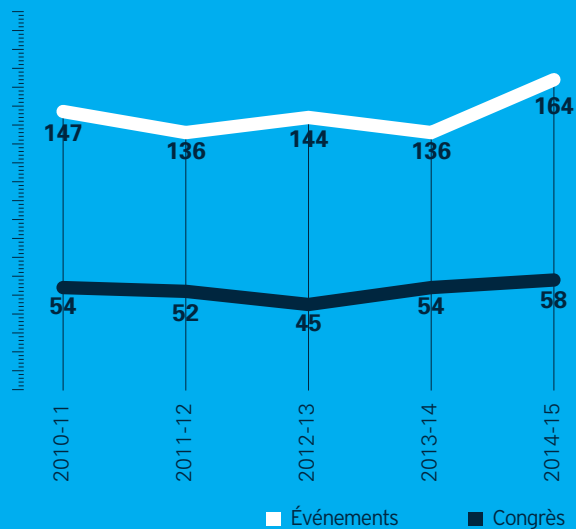
	Nombre				Revenus (M\$)			
	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé	Résultats	Objectifs	Écarts	% réalisé
Congrès								
International	13	12	1	108%	1 333 458	1 255 423	78 035	106%
Américain	4	4	0	100%	216 731	265 724	(48 993)	82%
Canadien	12	12	0	100%	1 332 696	1 292 854	39 842	103%
Québécois	29	36	(7)	81%	2 126 048	2 485 471	(359 423)	86%
	58	64	(6)	91%	5 008 933	5 299 472	(290 539)	95%
Salons	22	19	3	116%	1 366 230	1 224 170	142 060	112%
Réunions *	54	41	13	132%	935 343	775 226	160 117	121%
Spectacles/banquets	30	32	(2)	94%	811 530	801 132	10 398	101%
Autres	-	-	-	-	117 737	-	117 737	-
	164	156	8	105%	8 239 773	8 100 000	139 773	102%

* Exclut 7 petits événements commerciaux

Sommaire comparatif par type de revenus comparé au budget 2014-2015

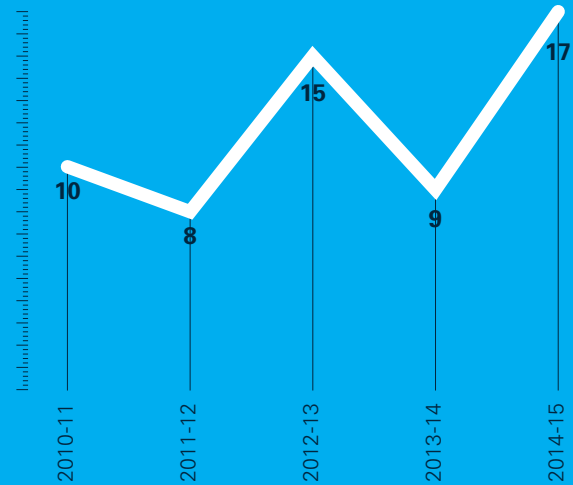
	Réal		Budget		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Location de salles	2 883 629	35	2 790 390	34	93 239	3
Redevances alimentaires	2 483 462	30	2 167 724	27	315 738	15
Redevances audiovisuelles	437 118	5	500 707	6	(63 589)	-13
Redevances autres	140 073	2		0	140 073	
Services auxiliaires	2 295 491	28	2 641 179	33	(345 688)	-13
	8 239 773	100	8 100 000	100	139 773	2

Évolution du nombre d'événements et de congrès depuis 2010-2011



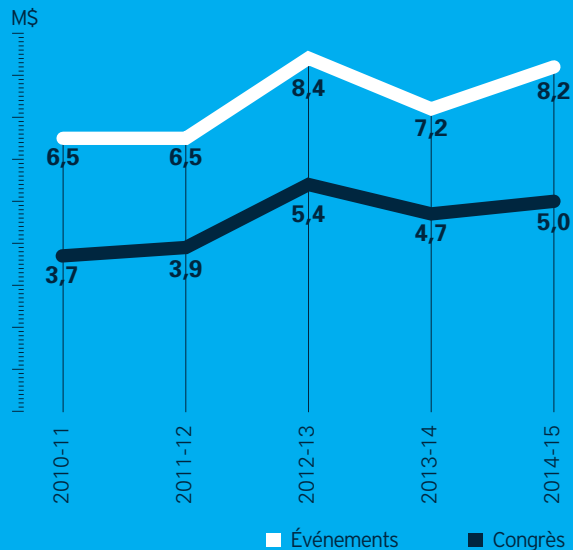
NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONGRÈS

Évolution du nombre de congrès internationaux depuis 2010-2011



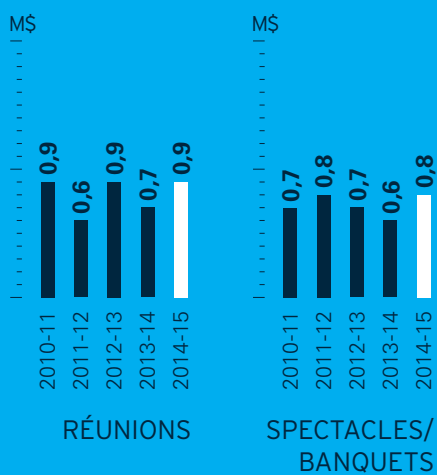
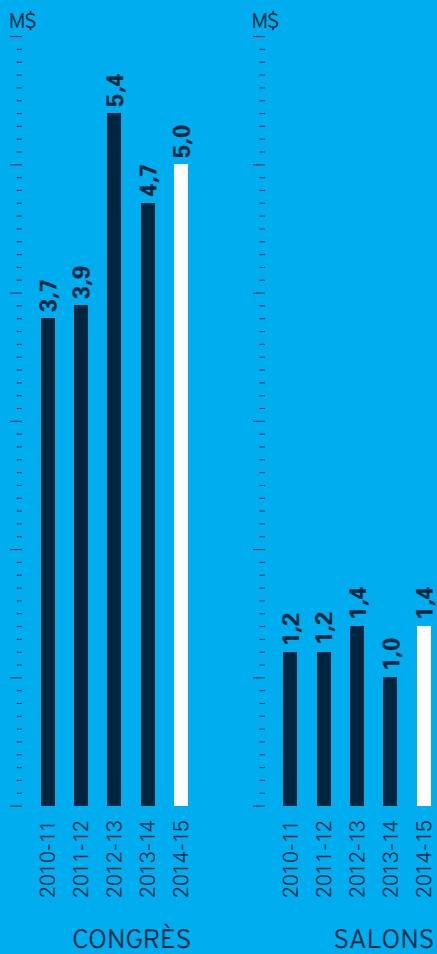
NOMBRE DE CONGRÈS INTERNATIONAUX

Évolution des revenus d'événements et de congrès depuis 2010-2011

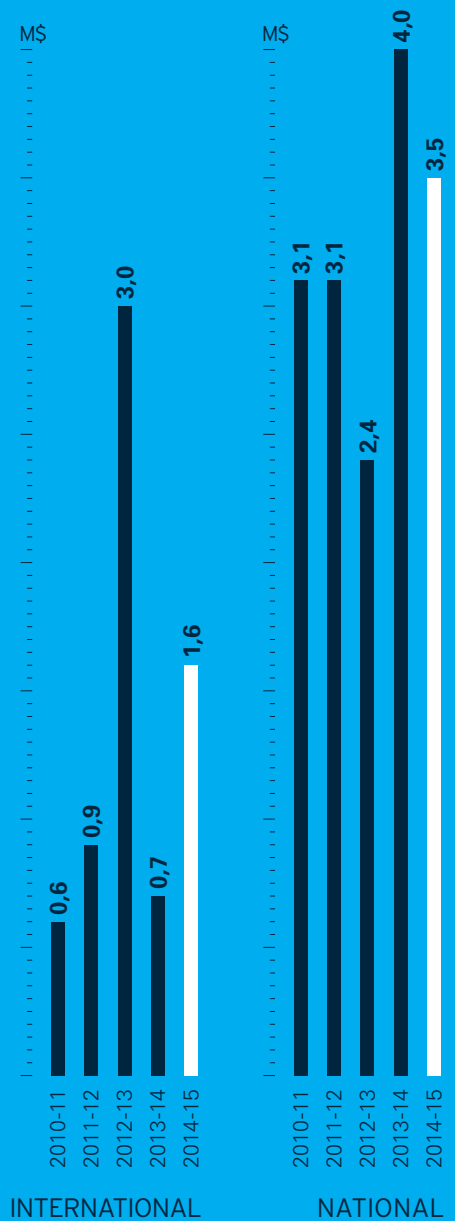


REVENUS D'ÉVÉNEMENTS ET DE CONGRÈS

Évolution des revenus d'événements par catégorie depuis 2010-2011



Évolution des revenus de congrès par marché géographique depuis 2010-2011

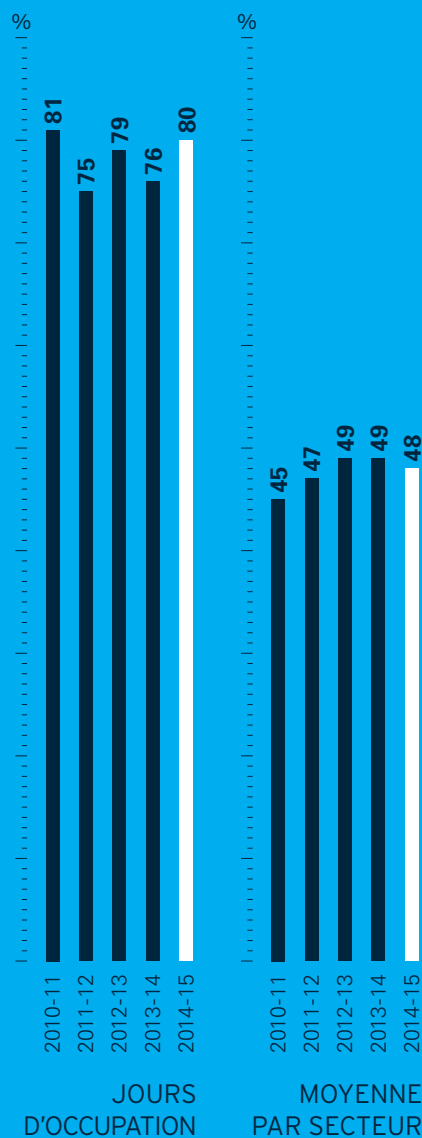


293
JOURS D'OCCUPATION
POUR 164
ÉVÉNEMENTS

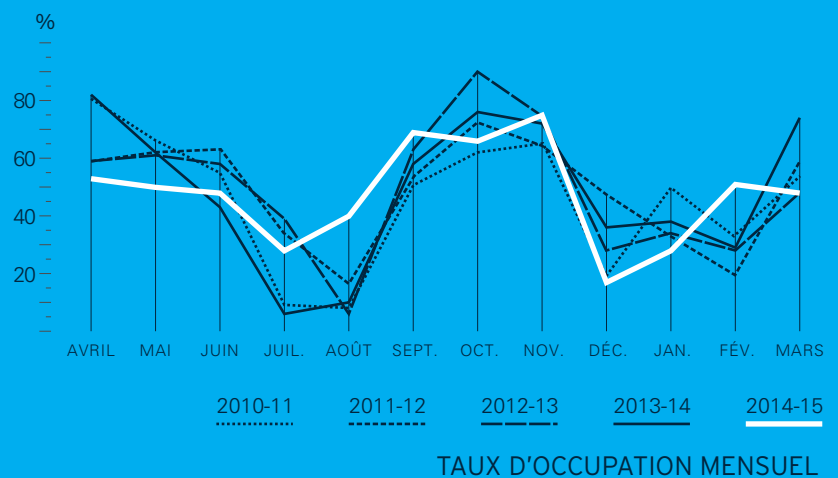
48%
SUPERFICIE MOYENNE
OCCUPÉE PAR
SECTEUR

Le taux d'occupation de l'année

Méthode basée sur la superficie occupée.



MEILLEURS
MOIS D'OCCUPATION
DE L'ANNÉE 2014-2015
SEPTEMBRE : 69 %
OCTOBRE : 66 %
NOVEMBRE : 75 %



LES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES

Les retombées économiques générées par les événements tenus au Centre en 2014-2015 s'élèvent à **106,8 M\$, une hausse de 12,7 %** par rapport à l'année précédente. C'est la meilleure performance depuis 2008, l'année du 400^e anniversaire de Québec.

170 645
NUITÉES GÉNÉRÉES

164
ÉVÉNEMENTS = 106,8 M\$
DE RETOMBÉES

58
CONGRÈS = 68,9 M\$
DE RETOMBÉES

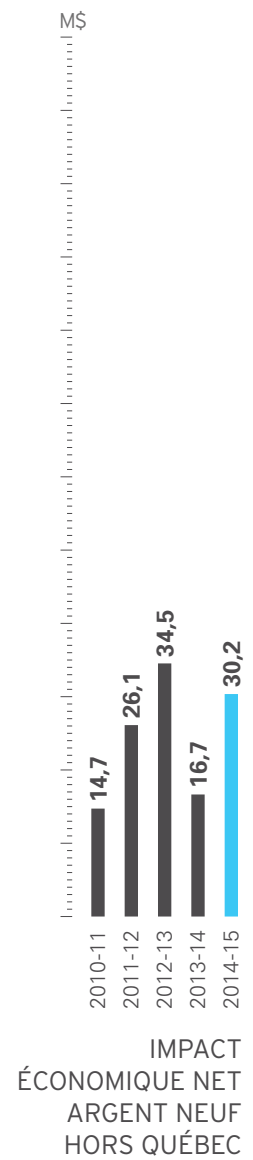
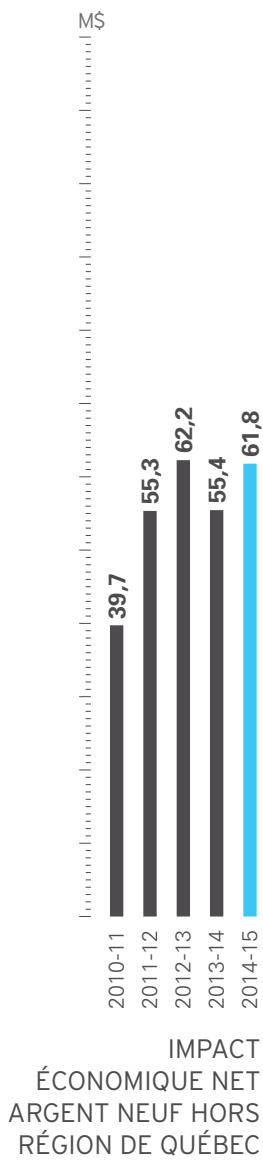
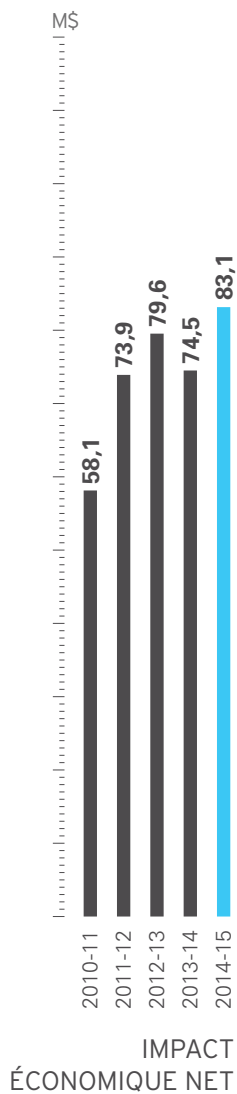
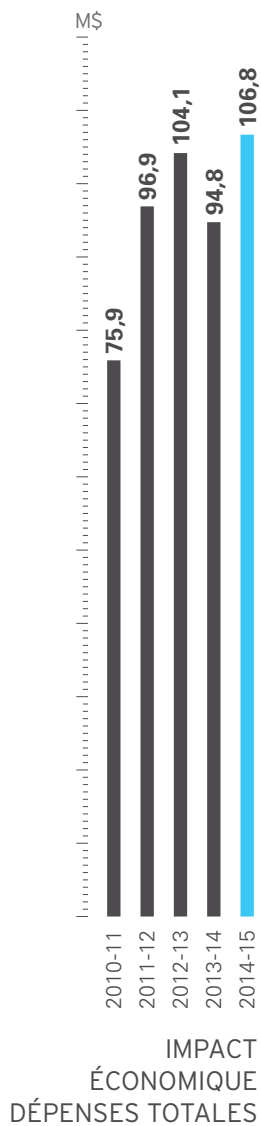
17
CONGRÈS
INTERNATIONAUX = 30,7 M\$
DE RETOMBÉES

Impact économique des événements d'envergure

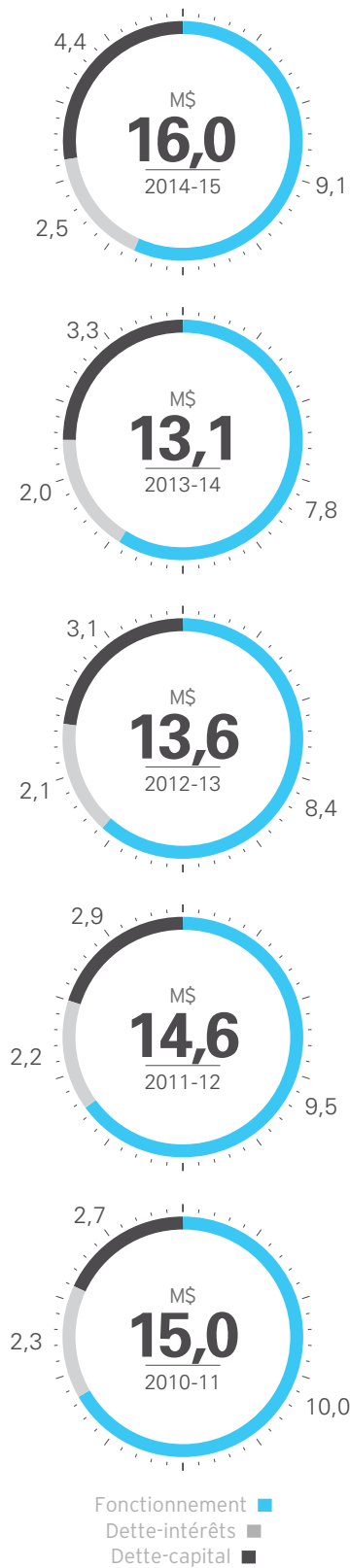
Jeux mondiaux d'hiver des maîtres 2015	3,5 M\$
2014 Annual Meeting of the American Fisheries Society	4,1 M\$
Sommet international des coopératives 2014	4,3 M\$
International Geoscience and Remote Sensing Symposium 2014 (IGARSS 2014)	4,4 M\$
Le Forum en médecine familiale 2014	5,6 M\$

Tableau récapitulatif

	2014-2015	1 ^{er} avril 1997 au 31 mars 2015
Impact économique total	106,8 M\$	1 670,8 M\$
Impact économique net	83,1 M\$	1 312,7 M\$
Argent neuf - hors Québec	30,2 M\$	445,5 M\$
Argent neuf - hors Québec et hors région de Québec	61,8 M\$	1 019,3 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux	24,6 M\$	371,5 M\$
Québec	17,8 M\$	246,0 M\$
Canada	6,8 M\$	121,9 M\$
Hébergement et restauration	26,2 M\$	418,9 M\$
Nuitées	170 645	3 145 041
Emplois créés et maintenus	1 341	

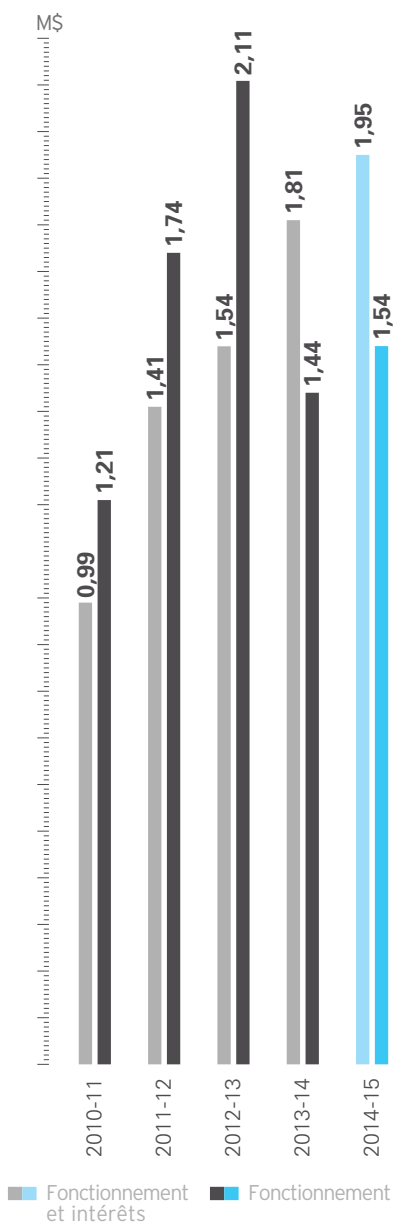


L'impact économique relié aux événements tenus au Centre des congrès de Québec a été évalué à l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Cette méthodologie de calcul des dépenses générées est reconnue par l'Association internationale des palais des congrès (AIPC).



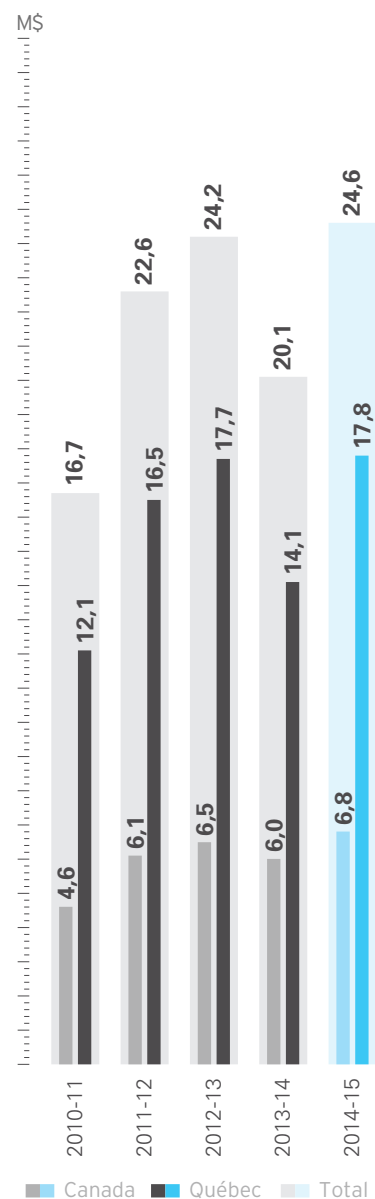
SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les résultats de l'année 2014-2015 permettent encore une fois de conclure que le Centre des congrès de Québec a atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite, ce qui signifie que le Centre génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes et impôts divers) qu'il n'en consomme (subventions).

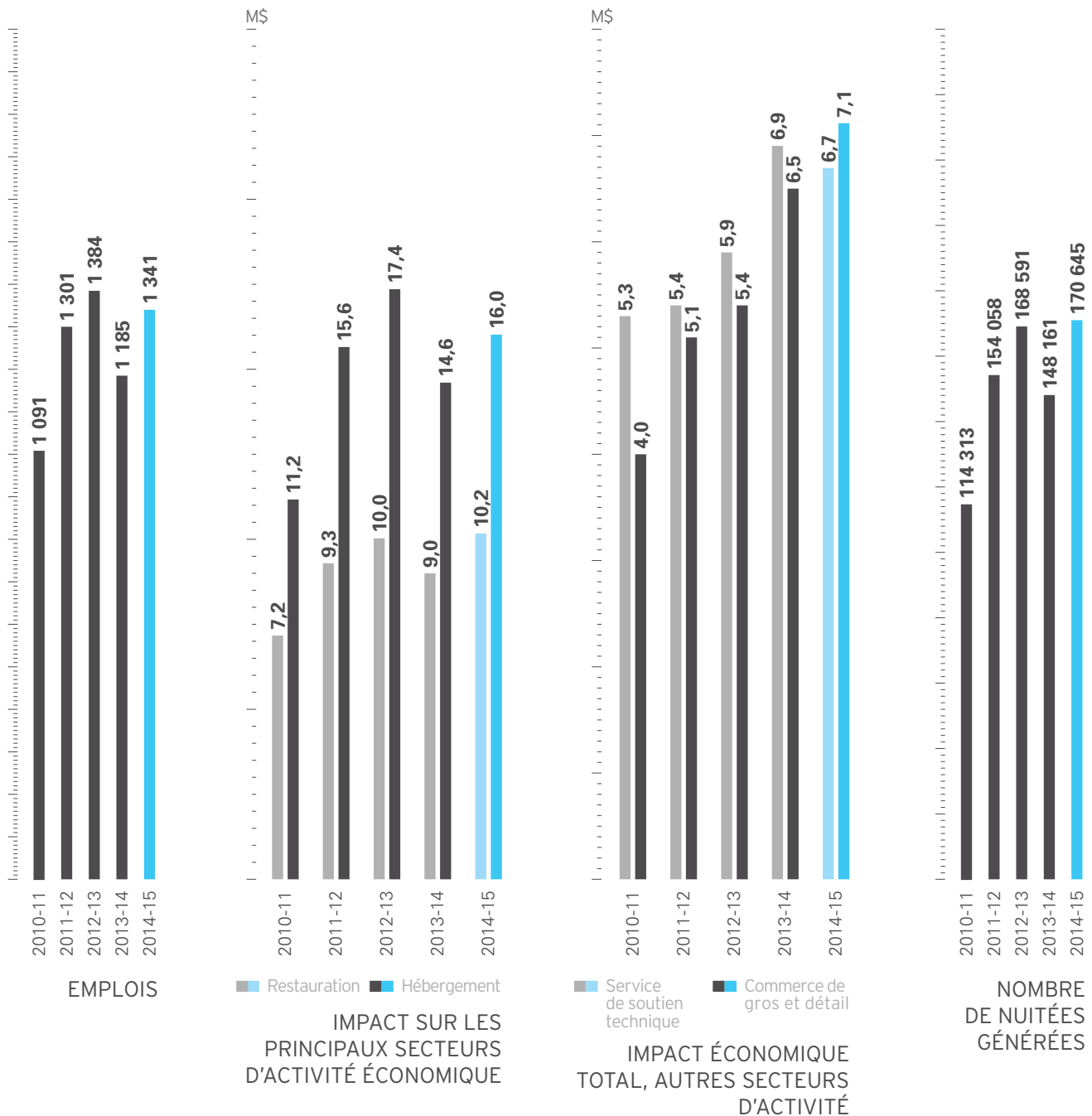


RENDEMENT ÉCONOMIQUE RETOUR POUR CHAQUE DOLLAR DE SUBVENTION REÇU

En 2014-2015, la subvention reçue du gouvernement du Québec pour le fonctionnement et les intérêts sur la dette à long terme (excluant le remboursement sur capital) se chiffre à 11,6 M\$. Pour leur part, les revenus fiscaux et parafiscaux des gouvernements atteignent 24,6 M\$, soit 17,8 M\$ pour le gouvernement du Québec et 6,8 M\$ pour le gouvernement fédéral.



REVENUS FISCAUX ET PARAFISCAUX



Les 1 341 emplois créés et maintenus par cette même activité économique sont également un gain social important et démontrent que le Centre des congrès de Québec continue de contribuer de façon significative au développement économique durable de sa région.

Finalement, il faut préciser que l'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse mais se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.



◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

LES EFFORTS DE VENTE

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

> ACTIVITÉS DE VENTE ET DE MISE EN MARCHÉ

Guidée par un plan de communication et de mise en marché, la Société met en œuvre des stratégies et actions pour se démarquer de la concurrence, favoriser la récurrence d'événements, développer des relations d'affaires durables et attirer de nouveaux congrès et réunions d'affaires générateurs d'activité économique. Elle s'assure d'outiller l'équipe des ventes afin qu'elle puisse réaliser les objectifs fixés sur les différents marchés et clientèles.

Participation à des bourses touristiques et activités de promotion, organisation de tournées et de visites, sollicitation de clientèles, recherche et fidélisation d'ambassadeurs de congrès, dépôt de candidature, marketing relationnel... l'équipe de vente du Centre des congrès s'investit dans le démarchage de congrès, réunions et autres événements d'affaires.

Les efforts de vente ont d'ailleurs porté fruits. En effet, 163 nouvelles ententes s'échelonnant au-delà de 2020 ont été conclues, incluant 16 congrès internationaux, pour des retombées globales estimées à plus de 72 M\$.

> QUÉBEC DESTINATION AFFAIRES

Le premier anniversaire de Québec Destination affaires a été souligné en décembre 2014. Cette force de vente régionale sur le marché du tourisme d'affaires hors Québec résulte de l'unification des équipes de vente du Centre des congrès de Québec et de l'Office du tourisme de Québec.

Plusieurs actions ont été accomplies par le comité stratégique au cours de l'année dont un plan stratégique, un plan d'action, un plan de commercialisation ainsi qu'un extranet Affaires pour les membres partenaires. D'ici 2018, Québec Destination affaires s'est fixée un objectif de croissance annuelle de 5 % du nombre de nuitées, ce qui est fort prometteur pour l'avenir du tourisme d'affaires à Québec.

Le premier anniversaire de Québec Destination affaires s'est déroulé en présence d'une soixantaine de représentants de l'industrie touristique de Québec. Le président du comité stratégique, M. P-Michel Bouchard, a profité de l'événement pour faire le point sur le chemin parcouru et les actions accomplies.



Les résultats du tourisme d'affaires de l'année 2014 ont été présentés en présence de la ministre du Tourisme, M^{me} Dominique Vien, du maire de la ville de Québec, M. Régis Labeaume, et des représentants du milieu socioéconomique et touristique. Selon un calcul basé sur un échantillon d'établissements hôteliers à bannières, la ville de Québec a connu en 2014 une croissance de 5,5 % du nombre de chambres vendues pour les congrès, une performance supérieure à celle de la province et autres grandes villes au Canada. Pour illustrer les retombées, Québec Destination affaires et le Centre des congrès ont réalisé une vidéo mettant l'accent sur les gens qui font le tourisme d'affaires à Québec.

> CERCLE DES AMBASSADEURS DE CONGRÈS ET RÉUNIONS QUÉBEC

Le Cercle des ambassadeurs est un outil régional qui vise à stimuler le tourisme d'affaires dans la région de Québec. Guichet unique de services-conseils, le Cercle accompagne les leaders de la région dans leurs démarches pour amener leur association ou organisation nord-américaine ou internationale à tenir son congrès à Québec.

En 2014-2015, la Société, l'Office du tourisme de Québec, la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et Québec international ont honoré 14 ambassadeurs, reconnaissant leur effort exceptionnel, leur implication et leur contribution à mettre la région de Québec en valeur en tant que destination d'affaires par la venue de congrès internationaux.

Les excellents résultats du Centre des congrès en matière de congrès internationaux en 2014-2015 sont directement liés au travail des ambassadeurs de congrès. Ces personnes d'influence contribuent également à la venue de nombreux congrès internationaux dans d'autres établissements tels que l'Université Laval et les hôtels.

M^{me} Monique Bernier, professeur de télédétection à l'Institut national de recherche scientifique, a reçu le Fidéide Événements d'affaires 2015, pour la venue du congrès IEEE International Geoscience and Remote Sensing Symposium. Ce congrès s'est vu octroyer le prix « Événement de l'année » par le Cercle des ambassadeurs.

M. Peter Vanrolleghem, professeur titulaire au Département de génie civil et de génie des eaux de l'Université Laval, a reçu le titre d'ambassadeur de l'année pour son implication et sa ténacité à mettre la région de Québec en valeur en tant que destination d'affaires.



> ENTENTE AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le Centre des congrès et l'Université Laval unissent leurs forces depuis 15 ans pour favoriser la venue d'événements internationaux à Québec. L'entente de partenariat s'est révélée fructueuse au fil des ans pour les fonds de recherche universitaire.

En 2014-2015, trois événements internationaux ont été tenus au Centre grâce à deux professeurs-chercheurs de l'Université Laval. En retour, deux bourses ont été remises par la Société :

- Bourse de 7 914 \$ à Alexander Salenikovich, professeur agrégé au Département des sciences du bois et de la forêt, pour la tenue en août 2014 de la World Conference on Timber Engineering 2014 et du 68^e Congrès international de la Forest Products Society.
- Bourse de 3 000 \$ au Dr Martin Simard, chercheur au Centre de recherche du CHU de Québec et professeur à l'Université Laval, pour la tenue en juin 2014 du 19^e Congrès de la RNA Society (acide ribonucléique).

> REPRÉSENTATION À L'INTERNATIONAL

Chaque année, le président-directeur général est appelé à se déplacer à l'extérieur du Québec. Les objectifs visés demeurent toujours les mêmes, soit présenter la destination dans le but de développer le tourisme d'affaires dans la région, maintenir un réseau de contacts et assurer une veille quant à l'évolution du marché des congrès et événements d'affaires.

- Participation au congrès de SportAccord à Belek/Antalya, en Turquie. Cette vitrine se voulait une opportunité de promouvoir les Jeux mondiaux d'hiver des maîtres qui ont eu lieu en février 2015 ainsi que d'assurer un suivi des opportunités découlant du congrès SportAccord qui a eu lieu à Québec en 2012.
- Présence au Congrès annuel de l'Association internationale des palais de congrès, à Berlin, en Allemagne, afin d'échanger sur les meilleures pratiques de l'industrie avec les centres de congrès internationaux.
- Participation au gala Meetings Industry Marketing Awards (MIMA) 2015 à Londres en Angleterre. En effet, le Centre des congrès était en nomination dans deux catégories et a remporté le MIMA Argent dans la catégorie Meilleure campagne publicitaire imprimée et finaliste dans la catégorie Best Direct Mail Campaign.

> COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

Le Centre des congrès de Québec s'est distingué à deux reprises lors de concours pendant l'année 2014-2015.

Prix Œuvre d'art publique - Mérites d'architecture 2014

L'œuvre d'art réalisée par l'artiste Chantal Séguin pour le projet d'agrandissement du Centre des congrès de Québec a remporté le prix de Meilleure œuvre d'art publique du concours des Mérites d'architecture de la ville de Québec. Le concept de sculpture-escalier intitulé *D'un lieu à l'autre* a été créé dans le cadre du Programme d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (Loi du 1 %).



Prix international MIMA Argent - Meilleure campagne publicitaire imprimée

Le Centre a remporté le MIMA Argent dans la catégorie Meilleure campagne publicitaire imprimée lors du gala des Meeting Industry Marketing Awards (MIMA) organisé par *Meetings & Incentive Travel Magazine*. Ce prix international a récompensé la campagne publicitaire du Centre qui visait à faire connaître son projet d'expansion de 73 000 pi² aux planificateurs de congrès et réunions du Canada, des États-Unis et de l'Europe et à favoriser la vente des nouveaux espaces.



Un nouveau secteur digne d'intérêt

Le 17 février 2014, la Section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada, en collaboration avec le réseau Bâtiment Vert et Intelligent (BVI), a organisé une visite du nouveau secteur du Centre des congrès de Québec, candidat à une certification LEED Canada CI - Niveau Or visé. Cet événement a attiré une soixantaine de membres intéressés à visiter une infrastructure digne d'intérêt sur le plan architectural.

En décembre 2014, BOMA BEST a tenu, dans le nouveau secteur, la cérémonie de remise de la certification environnementale BOMA BEST® à plus de 40 immeubles de la grande région de Québec. À cette occasion, le directeur de la Gestion immobilière, M. Marc Poirier, a présenté les défis du projet d'agrandissement du Centre qui ont permis au nouveau secteur de voir le jour au printemps 2014.

> CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Dans ses stratégies de mise en marché, la Société assure la visibilité et la notoriété du Centre des congrès de Québec par des placements publicitaires dans des publications spécifiques au tourisme d'affaires et congrès. En 2014-2015, une dizaine de placements ont été effectués, notamment dans *Ignite*, *Meet and Travel Magazine*, *Meeting and Incentive Travel* et *Association CSAE*. Elle participe aussi à la campagne publicitaire en coop avec l'Office du tourisme de Québec.

> RELATIONS MÉDIAS

Le Centre des congrès, ses activités et ses résultats ont été bien couverts par la presse généraliste et les médias spécialisés congrès et tourisme d'affaires. Plus de 40 nouvelles ont été publiées par le biais des infolettres, de communiqués de presse et des médias sociaux.

> SITE INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX

Évolution du nombre de visites et d'abonnés

SITE INTERNET
172 001 VISITES

2013-14: 158 933
↗ 8%



TWITTER
2 074 ABONNÉS

2013-14: 1 653
↗ 20%



FACEBOOK
2 251 FANS

2013-14: 1 672
↗ 26%



LINKEDIN
990 PERSONNES

2013-14: 716
↗ 28%

Sur Twitter, les contenus générant le plus d'engagement demeurent les partages d'information générale pour les professionnels de l'événementiel et sur le tourisme.

Sur Facebook, les contenus les plus populaires sont ceux traitant des événements grands publics tels que le Salon international des vins et spiritueux de Québec, les vidéos et les sujets généraux sur Québec, plus précisément, les publications mettant en vedette le personnel du Centre et de la Société et les images exclusives de type arrière-scène (montage de salle, cuisine, etc.).



.....

EN
SYNERGIE AVEC
LE MILIEU

.....

> DES ÉVÉNEMENTS PORTEURS POUR LA RÉGION

La Société est fière de soutenir le développement d'événements porteurs pour la région. En effet, elle travaille en étroite collaboration avec la communauté de Québec et analyse les opportunités. Selon les dossiers, la Société est disposée à aider les promoteurs et organisateurs d'événements en contribuant à la création de leur événement par des services-conseils, de planification stratégique, de soutien logistique, de l'analyse de budgets ou de l'aide financière. Le fonds de développement des marchés peut également être utilisé afin de bonifier les efforts de vente de la Société ou pour percer de nouveaux créneaux.

Plusieurs projets ont été étudiés au cours de 2014-2015. Plus particulièrement des sommes ont été allouées aux projets suivants :

- Aide au financement de la candidature de Québec pour le Congrès mondial de la Jeune Chambre de commerce en 2016. La candidature a d'ailleurs porté ses fruits, l'événement étant confirmé.
- Collaboration avec une ressource basée en Europe afin d'effectuer le démarchage d'événements sportifs.
- Partenariats en vue de prospecter de grands événements européens de type foires commerciales.
- Signature d'une entente avec la Corporation des parcs industriels de Québec afin de rejoindre les décideurs dans chacun des parcs.

> VITRINE SUR QUÉBEC

Conciergerie et centre d'affaires

Vitrine des produits culturels québécois, la conciergerie du Centre des congrès de Québec fait rayonner le talent des artisans créateurs du Québec depuis son ouverture au printemps 2014. Clientèle et visiteurs peuvent s'y procurer objets d'art, cadeaux distinctifs ou souvenirs de leur séjour à Québec, accéder à un centre d'affaires et se prévaloir des services corporatifs personnalisés offerts par la concierge du Centre.

La vente de produits et services a permis de générer un chiffre d'affaires de 50 000 \$.

> JEUX MONDIAUX D'HIVER DES MAÎTRES QUÉBEC 2015

Du 31 janvier au 8 février 2015, la ville de Québec a accueilli la 2^e édition des Jeux mondiaux d'hiver des maîtres, un événement de l'International Masters Games Association (IMGA), une association à but non lucratif basée à Lausanne.

- 8 jours d'activités
- 2 000 épreuves
- 3,5 M\$ en retombées
- 9 sports en compétition (biathlon, curling, hockey, patinage courte, longue piste et marathon, ski alpin, ski de fond, triathlon et raquette (en démonstration)).
- 1 500 athlètes
- 20 pays représentés





Organisation

Le Comité Québec Jeux des maîtres, un organisme sans but lucratif (OSBL), a été créé à la demande de la Ville de Québec et un conseil d'administration a été constitué. Un comité organisateur a aussi été mis sur pied dans les bureaux de la Société du Centre des congrès de Québec pour effectuer le montage financier, développer des partenariats, planifier la logistique et assurer les communications. Deux ressources ont été engagées pour mener à bien l'organisation des jeux, soit la coordonnatrice des sports et, en cours de route, un adjoint pour la seconder.

Plusieurs membres du personnel de la Société du Centre des congrès de Québec ont consacré du temps à l'événement, notamment le directeur de la recherche et du développement qui a agi à titre de coordonnateur de l'événement.

L'équipe de la Direction des communications et de la mise en marché a été grandement sollicitée. Elle était responsable du développement d'une identité visuelle, du suivi du développement du site Internet de l'événement et d'une application mobile, des placements publicitaires dans la presse sportive, de l'animation des médias sociaux ainsi que des relations de presse internationales et régionales.

L'apport bénévole de clubs et organismes sportifs de la région a contribué au succès de l'événement et au bon déroulement des compétitions sur les sites.

Financement et retombées

Les Jeux mondiaux d'hiver des maîtres a été réalisé grâce à des subventions totales de 1,5 M\$ reçues des gouvernements fédéral et provincial ainsi que de la Ville de Québec.

La tenue des Jeux a généré des retombées économiques de 3,5 M\$ et joué un rôle significatif dans l'activité touristique de Québec. Près de 70 % de l'argent dépensé à Québec par ces voyageurs sportifs a été de l'argent neuf injecté dans l'économie, notamment dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Le séjour de la majorité des visiteurs a dépassé les 8 jours qu'ont duré les Jeux. Plusieurs restaurateurs ont souligné que la présence des athlètes a sauvé leurs mois de janvier et de février.

Faits marquants

- Contribution au succès du Pentathlon des neiges par une collaboration étroite à la réalisation des deux événements.
- Valeur ajoutée au Carnaval de Québec avec des événements sous-traités tels que la soirée d'ouverture des Jeux et la marche des athlètes.
- Tremplin pour obtenir du financement pour la rénovation du champ de tir au Centre de biathlon Myriam-Bédard.
- Visibilité dans la presse régionale, locale et internationale, avec quelque 80 articles publiés sur l'événement en plus d'une centaine de topos radiophoniques. Les contenus partagés sur Twitter et Facebook ont généré respectivement 172 000 et 352 000 impressions potentielles.

LES
SERVICES À LA
CLIENTÈLE

L'Internet haute vitesse, la capacité d'accueil et la localisation stratégique du Centre avec les hôtels à proximité sont les principaux facteurs de choix de la clientèle.

96%
sont satisfaits de leur
expérience et de la collabo-
ration avec les
fournisseurs

91%
des clients apprécient
le professionnalisme
du personnel

90%
des clients apprécient
la coordination et
l'encadrement

* Sondage effectué auprès des événements de plus d'une journée ayant plus de 500 participants.

> COORDINATION ET LIVRAISON DES ÉVÉNEMENTS

164
ÉVÉNEMENTS

54
RÉUNIONS

L'année 2014-2015 a été l'occasion pour l'équipe du Centre de s'approprier le nouveau secteur 300 et d'en découvrir les nouvelles possibilités pour la clientèle. D'ailleurs, sur les 164 événements accueillis au Centre, 63 ont profité de ces nouveaux espaces.

58
CONGRÈS

30
SPECTACLES/
BANQUETS

L'équipe de la Coordination des événements a développé une dynamique efficace pour assurer un accompagnement continu auprès des diverses clientèles en mettant l'accent sur la polyvalence.

22
SALONS

Quelques données :

- 131 visites de repérage avec des clients
- 52 270 heures de manutention
- 158 080 chaises placées
- 121 615 pieds carrés de plateaux de scène installés
- 24 250 pieds linéaires de rideaux
- 1 327 heures de chariot élévateur facturées

> SERVICES D'ACCUEIL

La Société poursuit un partenariat avec le Collège Mérici depuis plus de 12 ans pour la prestation des services d'accueil. Avec 21 963 heures d'accueil déployées en 2014-2015, on peut affirmer que congressistes et visiteurs ont été bien reçus au Centre des congrès.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, le Centre des congrès offre aussi les services de son personnel d'accueil pour accomplir diverses tâches (inscription, hôte/hôtesse, accès aux salles). En 2014-2015, plus de 3 700 heures ont ainsi été facturées aux organisateurs qui ont choisi de faire confiance à l'expertise des préposés du Collège Mérici.

Depuis l'ajout des nouveaux espaces, l'équipe d'accueil a su s'adapter rapidement et proposer des solutions pour faciliter les mouvements de foule et bien diriger la clientèle vers le secteur adéquat.

Pour un service complice

Afin d'améliorer le service et de mieux comprendre les besoins et restrictions des personnes ayant des capacités restreintes (motrice, visuelle, auditive, parole/langage), les responsables de l'accueil ont suivi une formation « Service complice » offerte par Kéroul. L'information a d'ailleurs été diffusée à tout le personnel par des chroniques dans le journal interne.



Cote « accessible aux personnes à capacité physique restreinte »

Le Centre des congrès de Québec a reçu la cote « accessible aux personnes à capacité physique restreinte » par l'organisme Kéroul. Inspirés du Code de construction du Québec, les critères d'accessibilité des établissements touristiques et culturels développés par Kéroul au fil des ans sont intégrés dans le Programme qualité de l'industrie touristique québécoise. Il s'agit de la seule certification reconnue par Tourisme Québec. La clientèle et visiteurs présentant un handicap accèdent donc avec facilité à des installations de qualité et peuvent bénéficier d'un service d'accueil personnalisé.

> SERVICES DE SÉCURITÉ

L'année 2014-2015 fut une année charnière pour le service de sécurité du Centre. Tout en assurant un service d'un grand professionnalisme à la clientèle externe et interne, les agents de sécurité ont dû apprivoiser les particularités du nouveau secteur 300.

L'équipe a été particulièrement sollicitée pour la planification, le suivi et le déroulement des événements suivants : la Soirée du 100^e anniversaire du Royal 22^e Régiment, le Sommet des Coopératives 2014 ainsi que la présence du président de l'Allemagne.

Le programme de formation continue a été maintenu pour les agents afin d'optimiser leurs connaissances et leur efficacité.

> SERVICES ALIMENTAIRES

Le Centre des congrès de Québec travaille main dans la main avec son partenaire exclusif en services alimentaires, Capital HRS, pour offrir à sa clientèle des menus de qualité à l'avant-garde des tendances et à la hauteur de sa réputation. Les produits locaux et du Québec occupent une place prioritaire dans l'établissement des menus et sont mis en vedette lors des activités de promotion auprès de la clientèle.

Créatif, le chef Gérard Michel suit les tendances et exploite les nouvelles coupes de viande pour innover avec des recettes savoureuses et actuelles. Avec son équipe, il accorde une grande attention à la gestion des allergies, des intolérances et des restrictions alimentaires.

Les mois de septembre à décembre 2014 furent les meilleurs mois à vie de l'histoire de Capital HRS au Centre des congrès. Notamment, l'équipe a relevé son plus grand défi culinaire événementiel lors des dîners de gala de la Soirée du 100^e anniversaire du Royal 22^e Régiment - Québec et du Congrès de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec qui comptaient respectivement 4 500 militaires et 1 100 hygiénistes. Outre ces deux banquets quatre services, il fallait nourrir les 500 membres du personnel en fonction ainsi que les 120 musiciens de l'orchestre. Avec les repas du lendemain midi, ce sont 7 300 repas au total qui ont été cuisinés et servis en deux jours!


Capital HRS travaille de concert avec la Société dans ses actions en développement durable. Ainsi, plus de 85 % des contenants jetables utilisés au casse-croûte sont maintenant compostables.

La Société a aussi poursuivi la mise à niveau des équipements de cuisine débutée à l'été 2013 lors des travaux d'agrandissement en remplaçant deux cuisinières et deux grilloirs par huit feux de comptoir sur base réfrigérée ainsi qu'une plaque miroir et un rethermaliseur.



> SERVICE DE PRODUCTION TECHNIQUE

Afin d'optimiser ses opérations de montage et démontage de salles, la Société a entrepris une analyse de certaines de ses opérations qui a entraîné la modification des tâches de trois postes au sein du service de production technique. Ainsi, les opérations d'accrochage sont maintenant exécutées ou directement supervisées par le personnel de la Société. En plus d'augmenter la sécurité des opérations d'accrochage, ce changement permettra une plus grande fluidité des opérations. D'autres changements découlant de cette analyse seront apportés en 2015-2016.



Le
Centre
des congrès
de Québec est le
premier centre des congrès
au Canada à offrir gratuitement
Internet sans fil haute vitesse dans
tous ses espaces. Le tout est rendu
possible grâce à l'entente de par-
tenariat qui prévaut avec
Vidéotron Service
Affaires depuis
2013.

> TECHNOLOGIES

Parfaite pour les conseils d'administration et les réunions privées, la salle de conférences ultra techno du nouveau secteur intègre des fonctionnalités et des technologies multimédias qui favorisent des échanges interactifs et des communications de qualité lors des présentations. Dotée d'une majestueuse table en verre de 26 places avec services intégrés, cette salle de conférences au décor contemporain s'ouvre sur un salon de la clientèle qui convient comme espace de préfonction.

LA GESTION IMMOBILIÈRE

> GESTION DE L'ÉNERGIE ET DE L'EAU

Le Centre des congrès de Québec applique au quotidien de hauts standards de gestion environnementale et met en œuvre un programme et des méthodes exemplaires en gestion de l'énergie et de l'eau, comme en font foi ses certifications LEED-EB et BOMA BEST.

Les conditions climatiques variables ainsi que les activités des occupants du bâtiment lors des événements influencent principalement la consommation énergétique. La mise en fonction du nouveau secteur a augmenté la charge énergétique et s'ajoute aux variables de la prévision budgétaire pour sa première année d'opération.

En 2014-2015, cette saine gestion et la faiblesse du prix du gaz naturel (à peine plus élevé que l'année précédente) ont permis à la Société de respecter la prévision budgétaire et de dégager un surplus de 6 646 \$ sur son budget total d'énergie (gaz naturel et électricité) établi à 963 077 \$, cela malgré un hiver rigoureux pour une deuxième année consécutive.





Faits saillants :

- Le gaz naturel, qui comble les plus grandes demandes de chauffage, a été un peu plus sollicité qu'à l'habitude, bien qu'il compte seulement pour 15 % du budget total d'énergie, il a été utilisé à 98 %.
- 15 millions de livres de vapeur servant au chauffage du bâtiment, à l'humidification et à l'opération de la cuisine ont été produites : 55 % de cette vapeur provient du gaz naturel et 45 % de la production d'électricité hors pointe.
- La production d'électricité hors pointe par la bouilloire électrique, au lieu d'une consommation de gaz naturel, a permis une économie de 37 439 \$ pour l'année, soit une réduction d'émissions de 644 tonnes de gaz à effet de serre.
- 22 298 litres d'eau ont été consommés en 2014 comparativement à 17 545 litres l'année précédente. Les raccordements des systèmes mécaniques (chauffage et climatisation) du secteur 300 expliquent cette augmentation. Il s'agit d'une consommation normale en fonction des activités du Centre et de l'excellente gestion des tours de refroidissement à l'eau.

> ENTRETIEN GÉNÉRAL DU BÂTIMENT

Dans un souci d'offrir aux clients du Centre un environnement toujours similaire à celui qu'il a acheté parfois cinq ans plus tôt, l'équipe d'entretien travaille à maintenir l'intégrité du bâtiment et la propreté des lieux. Elle s'assure donc de réparer et de protéger les finis ainsi que les équipements tout au long de l'année.

Harmonisation avec l'architecture du nouveau secteur

En 2014-2015, dans la foulée de la mise en fonction du nouveau secteur 300, des travaux d'harmonisation ont été effectués dans certains espaces datant de l'ouverture du Centre en 1996.

- Remplacement de revêtement de plancher en fin de vie utile dans certains secteurs aux niveaux 2 et 3, notamment dans les foyers, corridor et secteur casse-croûte.
- Nouveau mobilier pour l'espace casse-croûte.
- Nouveaux lutrins fabriqués au Québec et conçus de façon modulaire, ce qui permet de procéder facilement aux changements des pièces

> OPTIMISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Domaine en constante évolution, la gestion des matières résiduelles demande une révision régulière des méthodes de gestion et de sensibilisation y étant associées. Cette année, la Société a décidé de revoir tout le processus en profondeur, dans l'optique de clarifier et de simplifier les opérations liées aux événements, ainsi que d'optimiser les résultats de valorisation.

Les démarches ont été entamées à l'automne 2014, en commençant par la tenue de rencontres avec les différents sous-traitants du Centre, ceux-ci étant à même de constater les améliorations potentielles par rapport aux opérations quotidiennes. S'en est suivie une analyse des matières collectées, des bacs utilisés, de la logistique, de l'affichage, de la sensibilisation, de la pesée des matières, du choix des collecteurs et, bien entendu, des communications internes et externes entourant la question.

Au début de l'année 2015, plusieurs changements ont été mis en place, un comité a été formé afin d'assurer un suivi en la matière et déjà, une grande amélioration quant aux résultats enregistrés a été constatée. En effet, les mois de février et mars révèlent une hausse de valorisation d'environ 35 % par rapport à l'année précédente. En deux mois seulement, ce sont plus de 5 000 kg de matières supplémentaires qui ont pris le chemin de la récupération. Les efforts d'amélioration de ces résultats sont constants et d'autres changements liés à cette démarche sont prévus en 2015-2016.

> ÉCORESPONSABILITÉ ÉVÉNEMENTIELLE

100 % des événements au Centre sont écoresponsables!

Par la qualité de ses installations, ses efforts investis au fil des ans en développement durable et son système éprouvé de gestion des matières résiduelles intégré à ses opérations régulières, le Centre des congrès de Québec répond aux critères du niveau 1 de la norme BNQ 9700-253 Développement durable – Gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec. Ainsi, 100 % des événements qui se tiennent au Centre des congrès peuvent dorénavant être qualifiés « écoresponsables ».

En plus de poursuivre ses partenariats avec Planétaire, Carbone boréal et la Fondation de la faune du Québec, la Société a mis en ligne sur son site Internet des outils permettant à sa clientèle d'appliquer de bonnes pratiques de gestion responsable d'événements. On y retrouve des *Conseils et astuces* pour bien planifier un événement écoresponsable, un questionnaire d'autoévaluation pour quantifier la performance écoresponsable de leur événement ainsi qu'un calculateur pour évaluer les gaz à effet de serre (GES) émis par le transport des participants et compenser, si désiré, l'empreinte environnementale.

Les organisateurs désireux de pousser plus loin leur démarche écoresponsable peuvent profiter de services-conseils en gestion responsable d'événements. Cette année, six clients ont choisi cette option et fait appel à l'un des partenaires externes de la Société en la matière, soit Écologistik et le Conseil québécois des événements écoresponsables.



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

LE PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

L'année qui se termine marque aussi la fin d'une étape importante sur le plan du développement durable. En 2008, le gouvernement du Québec demandait à tous ses ministères et organismes d'élaborer un plan d'action de développement durable réalisable sur cinq ans. Ensuite prolongé jusqu'en 2015, ce plan d'action fut pour la Société du Centre des congrès de Québec l'occasion de répertorier et de consolider ses efforts constants en la matière.

Déjà bien avancée dans ses démarches en 2013-2014, la Société est maintenant en mesure d'annoncer que les objectifs de son PADD ont été complétés avec succès - voire même dépassés.

À l'aube du dépôt de son prochain plan d'action quinquennal, force est de constater que la Société a su intégrer la notion de durabilité dans l'ensemble de ses activités; d'une part, parce que tous ses événements sont désormais qualifiés d'écoresponsables*, et d'autre part, par la place qu'occupent maintenant les trois sphères du développement durable dans l'ensemble de ses activités.

La Société a non seulement maintenu ses hauts standards en développement durable, mais elle a aussi pris soin de mettre la table en instaurant des actions structurantes pour les années à venir. C'est par la voie de la collaboration qu'elle a choisi de poursuivre sa démarche de développement durable, un choix qui s'est avéré en parfait accord avec les nouvelles exigences gouvernementales.

L'année 2014-2015 a donc été synonyme d'échanges et de cohésion avec le milieu. Que ce soit par la tenue d'un événement sportif international, par la mise en œuvre de sa nouvelle force de vente régionale ou par la promotion de la culture québécoise et de l'économie locale, la Société a su rassembler les acteurs qui l'entourent afin de les inscrire dans sa démarche de développement durable. Des actions davantage structurantes que ponctuelles, qui se veulent le germe de nouveaux horizons.

** De par ses opérations régulières, le Centre des congrès de Québec répond aux exigences de la norme BNQ 9700-253 en gestion responsable d'événements, niveau 1.*

REDDITION DE
COMPTES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2014-15

> ORIENTATION 1
INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Renforcer les efforts de sensibilisation et de formation en matière de développement durable auprès du personnel et des parties prenantes externes de la Société

ACTION 1

Organiser des activités de sensibilisation et de formation au développement durable pour le personnel de la Société et ses sous-traitants.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

80% du personnel de la Société et 50 % de celui des sous-traitants ciblés par les activités de sensibilisation et de formation rejoints d'ici 2013.

**DEGRÉ
D'ATTEINTE**

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Plus de 82 % des membres du personnel de la Société et plus de 50 % de celui des sous-traitants ont reçu une formation en développement durable.

Nouveaux gestes :

- Lors de la célébration du 1^{er} anniversaire de la force de vente Québec Destination affaires, préparation et service de cupcakes par la Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste. **Plus de 60 représentants de l'industrie touristique de Québec.**

- Rencontres sur la gestion des matières résiduelles (GMR) avec les sous-traitants, pour optimiser les processus et réduire au maximum la quantité de déchets ultimes. Impact important de sensibilisation indirecte auprès de tout le personnel et celui des sous-traitants. **Plus de 50 % des sous-traitants.**
- Sensibilisation effectuée auprès du personnel pour réduire les impressions papier. **100 % du personnel rejoint.**

ACTION 2

Informar la clientèle et le public externe sur les principes de développement durable et sur la démarche de la Société et les sensibiliser à l'importance d'y adhérer.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Au moins un geste posé d'ici 2013 pour chacune des catégories ciblées : clientèle, organisateurs d'événements, sous-traitants, grand public, milieu événementiel.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Nouveaux gestes :

- À la demande de BOMA Québec, présentation par le directeur de la Gestion immobilière et du soutien aux événements des défis du projet d'agrandissement du nouveau secteur répondant aux exigences LEED-CI.

Présence de 50 gestionnaires d'immeuble.

- Visite du nouveau secteur du Centre, candidat à une certification LEED Canada CI - Niveau Or organisée par la Section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada (CDBC), en collaboration avec le réseau Bâtiment Vert et Intelligent (BVI).

Présence de 60 membres du CDBC.

- Rencontre d'une étudiante intéressée par les pratiques de développement durable du Centre en vue d'une présentation dans un de ses cours au cégep.
- Promotion des efforts de développement durable du Centre lors de trois visites d'étudiants en tourisme du Collège Mérici et du Collège Laflèche.
100 étudiants rejoints.
- Promotion des efforts de développement durable du Centre sur les quatre murs vidéo installés en 2014 et les écrans de signalisation dynamique.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.

Objectif organisationnel 2

Participer à la création et au partage du savoir spécialisé afin de permettre le perfectionnement des pratiques de la Société dans une optique d'amélioration continue.

ACTION 3

Appuyer des projets de recherche et de développement répondant aux besoins particuliers de la Société en matière de développement durable.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Participation à au moins sept projets d'ici 2013, qu'ils soient contenus dans la liste ci-dessus ou provenant d'éventuelles opportunités reliées aux secteurs d'activité de la Société.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- Pour une 2^e année, distribution de café et de biscuits aux utilisateurs du transport en commun lors de la Journée sans voiture afin de souligner l'importance de l'utilisation du transport en commun.
200 personnes récompensées.
- Remise d'une bourse de 500 \$ à une étudiante en tourisme du Collège Mérici, afin d'encourager la relève. **500 \$ versés, action poursuivie depuis plusieurs années.**
- Obtention du Prix distinction pour la campagne Entraide 2014 de la Société, avec une hausse de 16 % du montant total donné, par rapport à l'année précédente.
38 employés donateurs, soit 58 % du personnel, pour une hausse de 16 % du montant remis.

une
hausse de
16%
du montant
remis

> ORIENTATION 2 RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Objectif organisationnel 3

Cultiver une culture de prévention en matière de santé auprès du personnel de la Société et de ses sous-traitants.

ACTION 4

Instaurer des mesures de promotion de saines habitudes de vie.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Participation d'au moins 35 % du personnel ciblé aux activités réalisées ou au programme.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Pour une 2^e année, participation de 6 employés à l'activité Totale Bouette, course à obstacles dont les fonds recueillis sont remis aux personnes touchées par la sclérose en plaques. **6 employés ont participé.**

Nouveaux gestes :

- Pour une 2^e année, inscription de 24 employés et sous-traitants au Défi Entreprises. À noter que 5 employés non inscrits au défi se sont joints aux entraînements préparatoires. Plusieurs sorties de course ont été organisées sur l'heure du midi. **29 personnes rejointes. Hausse de participation à l'événement de 47 % par rapport à l'an dernier.**

Hausse
de participation
à l'événement de
47%

- Lors de la campagne de vaccination annuelle, offre d'un service supplémentaire de dépistage de maladies à tout le personnel et celui des sous-traitants. **28 personnes ont bénéficié de ce service, dont 7 pour le dépistage.**
- Formation d'une équipe de hockey composée d'employés de la Société et de sous-traitants pour participer aux Jeux mondiaux d'hiver des maîtres tenus à Québec en 2015. La Société a participé à la formation de l'équipe et a libéré les athlètes lors des matchs.
- Mise en valeur des pratiques sportives du personnel par le biais du journal interne.
- Distribution de plants de chou frisé et de pommes de vergers québécois aux partenaires et ambassadeurs de congrès et de réunions de la Société. **150 partenaires et ambassadeurs rejointes.**
- Mise en place d'une mesure obligeant les fumeurs à s'éloigner de la porte d'entrée afin de préserver cet espace sain pour les non-fumeurs.

> ORIENTATION 3 PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 4

Intégrer les principes de développement durable à la gouvernance globale et à la gestion opérationnelle régulière de la Société.

ACTION 4

Intégrer et harmoniser les principes de développement durable à la gouvernance de la Société.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Utilisation de l'outil d'accompagnement pour au moins un projet par l'ensemble des gestionnaires d'ici 2012-2013.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

ACTION 6

Bonifier les politiques et les procédures relatives aux achats responsables

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Viser une cible d'acquisition de matériel informatique basée sur la norme Energy Star (40% comme LEED)

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2015

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

- 86 % des acquisitions de matériel informatique (ayant la capacité de répondre à la norme en question) portent la mention Energy Star.
86 % des acquisitions ciblées.

86%
des acquisitions
ciblées

ACTION 7

Poursuivre l'implantation de mesures de gestion environnementale et de programmes de normes de qualité.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Atteinte de 100 % des cibles d'ici 2013.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Nouveaux gestes :

- Révision complète du système de gestion des matières résiduelles du Centre dans le but d'optimiser les résultats, d'obtenir une meilleure traçabilité des matières et valeur sociale ajoutée. **Les premiers résultats recueillis montrent une hausse de valorisation de 35 %.**
- Remplacement de plus de 4 582 mètres carrés de tapis fait à partir de matière recyclée (de 68 % à 77 %) répondant au standard environnemental NSF 140 niveau platine. Le tapis en fin de vie utile a été envoyé à une usine de récupération.

une
hausse de
valorisation de
35%

ACTION 8

Mettre en place des mesures visant à favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables en matière d'organisation d'événements.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Intégration du service d'écoresponsabilité ou d'une stratégie de gestion visant à maîtriser au moins deux des cinq aspects visés par la norme BNQ 9700-253 pour 20 % des événements tenus au Centre d'ici 2014-2015.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2015

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Nouveaux gestes :

- Annonce que 100 % des événements ayant lieu au Centre répondent à la norme BNQ 9700-253, niveau 1, et sont écoresponsables. Mise en ligne d'outils de planification d'un événement écoresponsable (guide Conseils et astuces, formulaire d'autoévaluation de la performance, calculateur de GES). **100 % des événements sont écoresponsables et répondent à la norme BNQ 9700-253, niveau 1.**
- Au 31 mars 2015, plus de 85 % de la vaisselle jetable du partenaire exclusif du Centre des congrès en services alimentaires, Capital HRS, est compostable. Des recherches sont poursuivies en vue d'améliorer ce résultat. **Plus de 85 % de la vaisselle jetable utilisée est compostable.**

100%
des événements sont
écoresponsables

> ORIENTATION 7 SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel 5

Contribuer au rayonnement des acteurs de la scène culturelle et scientifique à l'échelle régionale.

ACTION 9

Accroître l'engagement de la Société dans la vie culturelle et scientifique régionale.

SUIVI

Action complétée

CIBLE ET INDICATEUR

Contribution à au moins cinq initiatives culturelles ou scientifiques par année.

DEGRÉ D'ATTEINTE

Cible atteinte en 2013

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Nouveaux gestes :

- La conciergerie vend les œuvres et produits de plus de 150 artistes et artisans québécois, dont certains sont membres du Conseil des métiers d'art du Québec. Elle propose aussi des produits du terroir provenant de coopératives ou issus d'un projet social. Enfin, plus d'une vingtaine de d'intervenants locaux ont été sollicités afin de répondre aux services demandés par les clients du Centre des congrès et par le grand public.
- Participation à 9 tournées de familiarisation mettant en valeur les attraits et commerces de la ville de Québec. **Hausse de rayonnement de 50 % par rapport à l'année précédente.**

- Promotion du patrimoine culturel de la ville de Québec et mise en valeur des expositions du Musée des beaux-arts du Québec sur les 4 murs vidéo installés en 2014.
- Conférence historique sur le patrimoine du Vieux-Québec donnée par David Mendel, historien, offerte à tout le personnel.
- Choix de producteurs locaux lors de la tenue d'activités sociales.
- Prix Meilleure œuvre d'art publique du concours des Mérites d'architecture de la ville de Québec remporté par l'artiste Chantal Séguin pour son œuvre *D'un lieu à l'autre* réalisé pour le projet d'agrandissement du Centre.

Hausse de
rayonnement de
50%

FAITS SAILLANTS ET ÉTATS FINANCIERS

> L'EXERCICE 2014-2015 AFFICHE :

- 164 événements tenus pour des revenus de 8,2 M\$
- 58 congrès pour des revenus de 5 M\$
- Un déficit annuel des produits sur les charges de 2 M\$.

La subvention d'équilibre 2014-2015 s'établit à 16 013 401 \$.

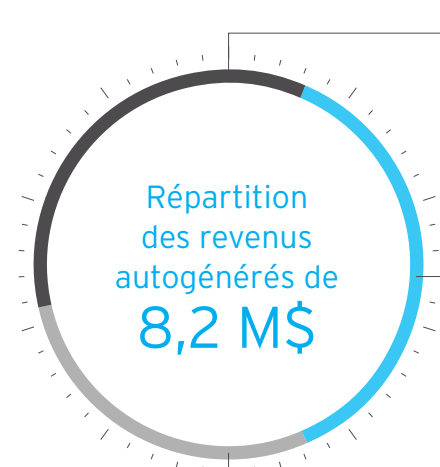


24% Exploitation du Centre des congrès

Partie disponible à l'exploitation du Centre des congrès de Québec sous contrôle de la Société (3,9 M\$)

76% Service de la dette et taxes foncières

Dépenses incompressibles non sous contrôle de la Société (service de la dette: 6,9 M\$, et taxes foncières: 5,2 M\$)



35%

Location d'espaces (2,9 M\$)

37%

Redevances (3 M\$)

28%

Services auxiliaires (2,3 M\$)

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Sylvie Godbout
Directrice de l'administration



P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 17 juin 2015



◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des congrès de Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société du Centre des congrès de Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société du Centre des congrès de Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduite à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Centre des congrès de Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) En dollars	
	2015	2014
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	76 977 878	78 896 219
Subventions reportées du gouvernement du Québec	76 977 878	78 896 219
Dettes nettes et excédent cumulé	-	-

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, 17 juin 2015

> ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 3)	12 206 000	11 967 530	9 653 509
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations corporelles et aux frais de financement reportés (note 10)	4 919 784	3 884 791	2 673 519
Location d'espaces - événements	2 790 390	2 883 629	2 438 465
Redevances	2 668 431	3 060 653	2 530 200
Services auxiliaires	2 641 179	2 295 491	2 205 266
Revenus d'intérêts	54 500	67 754	86 276
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	49 000
Autres	657 115	675 331	687 135
	25 937 399	24 835 179	20 323 370
CHARGES			
Frais d'événements	2 835 000	2 724 809	2 498 269
Frais d'opération et d'administration (note 4)	10 763 065	10 425 112	10 182 030
Taxes	5 556 420	5 204 723	4 121 288
Frais financiers (note 5)	3 755 145	2 852 717	1 890 254
Amortissement des immobilisations corporelles	5 256 822	4 994 491	3 860 163
Entretien majeur	498 000	628 260	(863 839)
	28 664 452	26 830 112	21 688 165
Déficit annuel lié aux activités	(2 727 053)	(1 994 933)	(1 364 795)
Excédent cumulé lié aux activités au début de l'exercice	30 397 891	30 397 891	31 762 686
Excédent cumulé lié aux activités à la fin de l'exercice (note 13)	27 670 838	28 402 958	30 397 891

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

> ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début	64 544	11 120
Gains non réalisés attribuables au cours du change survenus pendant l'exercice	100 546	53 424
Gains de réévaluation nets de l'exercice	100 546	53 424
Gains de réévaluation cumulés à la fin	165 090	64 544

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

> ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	6 975 716	3 152 109
Dépôts à terme (note 6)	-	3 885 000
Créances	948 357	5 852 408
	7 924 073	12 889 517
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 8)	5 220 370	38 652 561
Dépôts de clients	881 159	1 023 730
Revenus reportés	215 787	223 563
Autre passif (note 9)	20 976	62 316
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	10 668 176	10 507 096
Dettes (note 11)	73 692 155	46 387 015
	90 698 623	96 856 281
DETTE NETTE	(82 774 550)	(83 966 764)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 352 835	1 377 430
Immobilisations corporelles (note 12)	109 989 763	113 051 769
	111 342 598	114 429 199
Excédent cumulé	28 568 048	30 462 435
L'excédent cumulé est constitué des éléments suivants :		
Excédent cumulé lié aux activités (note 13)	28 402 958	30 397 891
Gains de réévaluation cumulés	165 090	64 544
	28 568 048	30 462 435

Obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



P.-Michel Bouchard, administrateur
Président-directeur général



Manon Gauthier, CPA, CA
Présidente du comité de vérification

> ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
	\$	\$	\$
Déficit annuel lié aux activités	(2 727 053)	(1 994 933)	(1 364 795)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions (note 12)	(1 024 800)	(1 932 485)	(24 953 960)
Amortissement (note 12)	5 256 822	4 994 491	3 860 163
	4 232 022	3 062 006	(21 093 797)
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition	-	(1 352 835)	(1 377 430)
Utilisation	-	1 377 430	1 288 346
	-	24 595	(89 084)
	1 504 969	1 091 668	(22 547 676)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	-	100 546	53 424
Diminution (augmentation) de la dette nette	1 504 969	1 192 214	(22 494 252)
Dette nette au début de l'exercice	(83 966 764)	(83 966 764)	(61 472 512)
Dette nette à la fin de l'exercice	(82 461 795)	(82 774 550)	(83 966 764)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

> ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds-clients	13 642 861	2 795 371
Rentrée de fonds-subsidies du gouvernement du Québec	16 013 401	13 120 200
Sortie de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(22 183 193)	(14 822 645)
Intérêts reçus	93 700	104 303
Intérêts versés	(2 462 445)	(2 035 365)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5 104 324	(838 136)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(32 766 449)	(600 249)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	49 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(32 766 449)	(551 249)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette	31 936 329	28 254 650
Remboursement de la dette	(4 436 143)	(29 439 707)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	27 500 186	(1 185 057)
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	100 546	53 424
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(61 393)	(2 521 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	7 037 109	9 558 127
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice(1)	6 975 716	7 037 109
(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	6 975 716	3 152 109
Dépôts à terme	-	3 885 000
	6 975 716	7 037 109

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.



NOTES
COMPLÉMEN-
TAIRES

au 31 mars 2015

1 > CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par la Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (RLRQ, chapitre S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des activités commerciales et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2 > PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

L'encaisse, les dépôts à terme et les créances à l'exception des taxes à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus à l'exception des avantages sociaux, les dépôts de clients et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2 > PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées en revenus au cours de l'exercice où celles-ci ont été dûment autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Elles sont comptabilisées comme subventions reportées si des stipulations particulières créent une obligation répondant à la définition de passif. La comptabilisation du revenu se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements rachetables et placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les emprunts temporaires.

Subventions reportées du gouvernement du Québec

Les subventions reportées du gouvernement du Québec correspondent à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts engagées sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations corporelles et sur les frais de financement reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Logiciels	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2 > PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

3 > SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2015	2014
	\$	\$
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	16 013 401	13 120 200
Subvention reportée relative au service de la dette (note 10)	(6 879 458)	(5 351 060)
	9 133 943	7 769 140
Virement de la subvention reportée relative aux intérêts encourus sur les emprunts (note 10)	2 833 587	1 884 369
	11 967 530	9 653 509

4 > FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2015	2014
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 251 085	4 981 708
Assurances et permis	125 942	121 414
Énergie et chauffage	983 425	890 596
Gardiennage	618 155	490 148
Service d'entretien ménager	170 600	151 696
Service d'entretien spécialisé	1 115 809	1 136 846
Entretien et réparations	881 028	845 298
Promotion et communications	909 125	1 188 993
Services professionnels et administratifs	316 338	302 024
Formation professionnelle	53 605	61 183
Créances douteuses	-	12 124
	10 425 112	10 182 030

5 > FRAIS FINANCIERS

	2015	2014
	\$	\$
Intérêts sur la dette	2 833 587	1 884 369
Autres intérêts et frais bancaires	19 130	5 885
	2 852 717	1 890 254

6 > DÉPÔTS À TERME

	2015	2014
	\$	\$
Certificats de dépôt rachetables		
1,16 %, échu en septembre 2014	-	3 885 000
	-	3 885 000

7 > EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2018. Aux 31 mars 2015 et 2014, la Société n'avait pas contracté d'emprunts temporaires.

8 > CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
	\$	\$
Traitements	659 789	759 771
Avantages sociaux	229 160	146 629
Fournisseurs	2 271 413	4 632 588
Fournisseurs - immobilisations corporelles	841 481	31 675 445
Intérêts courus sur emprunts	1 065 955	716 967
Entretien majeur ⁽¹⁾	152 572	721 161
	5 220 370	38 652 561

(1) Au 31 mars 2013, la Société avait enregistré une provision au montant de 1 585 000 \$ pour les travaux du mur de maçonnerie. Le coût réel de ces travaux a été de 1 442 323 \$ et la Société québécoise des infrastructures a assumé 50 % de coûts de réfection soit un montant de 721 162 \$. L'écart entre le montant provisionné et le coût réel soit 863 839 \$ a été inscrit au poste «entretien majeur» à l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2014.

9 > AUTRE PASSIF

L'autre passif est constitué d'un contrat de location-acquisition pour l'achat d'équipement, remboursable par versements mensuels, ne portant pas intérêt et échéant en septembre 2015.

10 > SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2015	2014
	\$	\$
Les subventions reportées s'établissent comme suit :		
Solde au début	10 507 096	9 713 924
Virement de la subvention relative à l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais de financement reportés	(3 884 791)	(2 673 519)
Virement de la subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	(2 833 587)	(1 884 369)
	3 788 718	5 156 036
Subvention reportée relative au service de la dette	6 879 458	5 351 060
	10 668 176	10 507 096

11 > DETTES

Après du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

	2015	2014
	\$	\$
Billets à payer		
Taux effectif de 4,090 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 029 701 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2038	31 427 445	-
Taux effectif de 3,604 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 815 354 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} octobre 2021	22 308 418	25 079 073
Taux effectif de 4,683 % l'an, remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2016	13 108 788	13 622 845
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} juin 2037	3 839 375	4 009 999
Taux effectif de 2,422 % l'an, remboursable par versements semestriels de 200 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2018	1 593 693	1 991 973
Taux effectif de 3,313 % l'an, remboursable par versements semestriels de 75 552 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} mars 2022	937 591	1 047 464
Taux effectif de 2,257 % l'an, remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	476 845	635 661
	73 692 155	46 387 015

	\$
Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :	
2016	5 095 466
2017	17 260 608
2018	4 823 655
2019	4 810 506
2020	4 562 235
2021 et suivants	37 536 417

12 > IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total 2015	Total 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations							
Solde d'ouverture	5 618 150	152 088 559	2 063 786	6 265 549	728 822	166 764 866	141 810 906
Acquisitions	-	1 349 970	-	582 359	156	1 932 485	24 953 960
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	5 618 150	153 438 529	2 063 786	6 847 908	728 978	168 697 351	166 764 866
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	48 337 780	1 278 875	3 500 540	595 902	53 713 097	49 852 934
Amortissement de l'exercice	-	3 785 160	199 157	997 725	12 449	4 994 491	3 860 163
Incidence des dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	-	52 122 940	1 478 032	4 498 265	608 351	58 707 588	53 713 097
Valeur nette							
comptable 2015	5 618 150	101 315 589	585 754	2 349 643	120 627	109 989 763	
comptable 2014	5 618 150	103 750 779	784 911	2 765 009	132 920		113 051 769

Au 31 mars 2014, des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « Bâtisses », « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 34 981 968 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

13 > EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé lié aux activités » :

	2015	2014
	\$	\$
Excédent relatif à un terrain reçu ⁽¹⁾	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	21 184 820	22 294 519
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	5 300 000	6 100 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	300 000
Excédent cumulé non affecté	85 888	171 122
Total de l'excédent cumulé lié aux activités	28 402 958	30 397 891

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration au moment de l'approbation des états financiers.

(1) Il représente la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

14 > AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable et le taux pour le RRPE demeure le même qu'en 2014, soit 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015

(5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 339 012 \$ (31 mars 2014 : 303 078 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Indemnités de vacances dues au personnel

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues au personnel est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste charges à payer et frais courus.

15 > INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des dépôts à terme et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La Société investit les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans un compte d'épargne.

À l'égard des créances, la Société estime que la concentration du risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation et d'encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses :

	2015	2014
	\$	\$
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	419 678	637 572
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	337 938	276 972
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	9 478	250 260
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	61 357	56 378
	828 451	1 221 182
Provision pour créances douteuses	(6 494)	(20 433)
Autres créances ⁽¹⁾	31 598	94 435
	853 555	1 295 184

(1) Les créances incluent également des taxes à recevoir pour un montant de 94 802 \$ (31 mars 2014 : 4 557 224 \$) qui ne sont pas des instruments financiers.

15 > INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers aux 31 mars 2015 et 2014, à l'exception des avantages sociaux et de la provision pour entretien majeur :

2015	Valeur comptable	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Charges à payer et frais courus	4 838 638	4 838 638	-	-	-	-
Dépôts de clients	881 159	626 824	78 000	167 835	8 500	-
Dettes	73 692 155	2 506 852	2 546 529	17 222 367	14 110 027	37 306 380
	79 411 952	7 972 314	2 624 529	17 390 202	14 118 527	37 306 380

2014	Valeur comptable	Échéance				
		Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers						
Charges à payer et frais courus	37 784 771	37 784 771	-	-	-	-
Dépôts de clients	1 023 730	771 925	165 805	77 500	8 500	-
Dettes	46 387 015	609 422	3 512 882	4 254 869	24 201 585	13 808 257
	85 195 516	39 166 118	3 678 687	4 332 369	24 210 085	13 808 257

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

15 > INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse libellée en dollars américains. Au 31 mars 2015, l'encaisse libellée en devises américaines totalise 790 028 \$ canadien (31 mars 2014 : 674 543 \$). La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1,26417 (31 mars 2014 : 1,10581).

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date de l'état de la situation financière, aurait augmenté ou diminué l'encaisse de 79 003 \$. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

L'encaisse porte intérêt à un taux variable, les créances, les charges à payer et les frais courus sont sans intérêt. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé la Société est minime. Les modalités reliées aux dettes sont mentionnées à la note complémentaire 11 aux états financiers.

16 > OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17 > OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'au 30 avril 2018 (31 mars 2014 : 1 477 993 \$) pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

2016	913 768
2017	268 298
2018	66 600
2019	5 550
	1 254 216

18 > CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

> ANNEXE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

Afin de faciliter les comparaisons avec le secteur privé, la Société a choisi de divulguer des renseignements complémentaires sur ses résultats suivant la présentation qu'elle adoptait par le passé.

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Location d'espaces - événements	2 883 629	2 438 465
Redevances	3 060 653	2 530 200
Services auxiliaires	2 295 491	2 205 266
Revenus d'intérêts	67 754	86 276
Autres	675 331	687 135
	8 982 858	7 947 342
Charges		
Frais d'événements	2 724 809	2 498 269
Frais d'opération et d'administration	10 425 112	10 182 030
Taxes	5 204 723	4 121 288
Frais financiers	2 852 717	1 890 254
	21 207 361	18 691 841
Déficit des revenus sur les charges avant subvention de fonctionnement et autres éléments :	(12 224 503)	(10 744 499)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	11 967 530	9 653 509
Déficit des revenus sur les charges avant les éléments suivants :	(256 973)	(1 090 990)
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	49 000
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais de financement reportés	3 884 791	2 673 519
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 994 491)	(3 860 163)
Entretien majeur	(628 260)	863 839
Déficit annuel lié aux activités	(1 994 933)	(1 364 795)



CODE D'ÉTHIQUE DU PERSONNEL

> AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société, gérant des fonds publics, se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent donc avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent Code d'éthique constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les cinq volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- **Le service à la clientèle**
- **La prestation de travail**
- **Le comportement**
- **Le respect de la structure organisationnelle**
- **L'après-mandat**

> LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le respect des personnes et le travail d'équipe
- La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité
- La saine gestion, la transparence et l'éthique
- La créativité et la prise de risques calculés

> LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

Le service à la clientèle

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction de la clientèle. Pour offrir un service de qualité, le membre du personnel doit **traiter la clientèle avec égards et diligence**.

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination, ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre le membre du personnel et la clientèle. Le membre du personnel est à l'écoute de la clientèle, la conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, le membre du personnel fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre à la clientèle une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que le membre du personnel s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

La prestation de travail

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail**.

L'obligation d'assiduité implique que le membre du personnel soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification, ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que le membre du personnel accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps

requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction de la clientèle de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité du membre du personnel de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que le membre du personnel évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également au membre du personnel le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

Le comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service**. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à **la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve**.

L'obligation de discrétion signifie que le membre du personnel doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que le membre du personnel adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres membres du personnel, des partenaires et de la clientèle de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. Le membre du personnel évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tous et chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un membre du personnel, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que le membre du personnel doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que le membre du personnel doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie le membre du personnel à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que le membre du personnel, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un membre du personnel d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Précisons que la situation particulière de chaque membre du personnel constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux membres du personnel occupant des postes de commande, car toute déclaration

ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Notons également que certains membres du personnel peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que le membre du personnel évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert qu'il fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. Le membre du personnel agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société, ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que le membre du personnel utilise les nouvelles technologies telles que le courrier électronique, l'Internet et les médias sociaux dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique et des médias sociaux qui auraient semblable connotation. Le membre du personnel exerce ses fonctions avec

L'obligation d'objectivité implique que le membre du personnel s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard de la clientèle, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, le membre du personnel doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un membre du personnel renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout membre du personnel qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que le membre du personnel ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

Par ailleurs, un membre du personnel ne peut accepter, dans le cadre de ses fonctions, aucun cadeau, à moins qu'il ne soit de valeur modeste ou de nature purement privée. À cet égard, le membre du personnel doit se référer à la procédure interne de la Société sur les cadeaux.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour le membre du personnel d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que le membre du personnel se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

impartialité et objectivité. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

Tout membre du personnel qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

Le membre du personnel qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les membres du personnel, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout membre du personnel, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Rappelons que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout membre du personnel avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaires directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. Le membre du personnel qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt d'en aviser ses supérieurs et de les consulter sur la conduite à adopter.

Le respect de la structure organisationnelle

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Le membre du personnel ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tout le personnel de la Société afin de fournir à la clientèle un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que le membre du personnel respecte **l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée**. Il est également important que le membre du personnel cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que le membre du personnel se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que le membre du personnel défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

L'après-mandat

Les règles relatives à l'après-mandat sont celles qui ont trait au comportement d'un membre du personnel, même après qu'il a cessé d'exercer ses fonctions à la Société; elles sont notamment prévues à l'article 2088 du Code civil du Québec :

- *2088. Le salarié, outre qu'il est tenu d'exécuter son travail avec prudence et diligence, doit agir avec loyauté et ne pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail.*
- *Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après cessation du contrat, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.*

Ainsi, la personne qui a été à l'emploi de la Société doit éviter de tirer un avantage indu de ses fonctions antérieures et elle ne peut obtenir un privilège auquel elle n'aurait pas eu droit, n'eût été de ses fonctions antérieures.

De même, cette personne doit respecter le caractère confidentiel de l'information dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions, tant que celle-ci demeure confidentielle.

Sans limiter la généralité de cet article, les règles applicables à la personne qui a cessé d'exercer ses fonctions à la Société constituent un prolongement des obligations d'honnêteté, de discrétion et d'éviter tout conflit d'intérêts qui lui étaient applicables à titre de membre du personnel de la Société.



CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES
ADMINISTRATEURS

> AVANT-PROPOS

La mission de la Société est :

Solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec

les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déon-

tologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs. Ce code d'éthique s'applique à tous les membres du conseil d'administration dont le président et le président-directeur général de la Société lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

> LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- **Le respect des personnes et le travail d'équipe**
- **La responsabilité, l'engagement, l'imputabilité**
- **La saine gestion, la transparence et l'éthique**
- **La créativité et la prise de risques calculés**

> PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président-directeur général de la Société. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration et le président-directeur général de la Société doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président-directeur général ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt ne lui échoie pas succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Obligation de l'exclusivité de services

Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.

Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif.

Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au comité des ressources humaines.

> RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

> PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité de gouvernance et d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des Emplois supérieurs.

Par ailleurs, le présent code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

> DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III - Activités politiques et au chapitre IV - Rémunération du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

UN CHOIX RESPONSABLE

Par souci de l'environnement, ce document est imprimé avec des encres contenant des huiles végétales sur un papier 100 % fibres recyclées postconsommation.



CRÉDITS

RÉDACTION ET RÉVISION

Ann Cantin

*Directrice, Communications
et mise en marché*

Hélène Pineault

Agente de communication

CONCEPTION GRAPHIQUE

François Robitaille

Graphiste

COLLABORATION SPÉCIALE

Sylvie Godbout

*Directrice, Administration
Secrétaire générale
et responsable des
affaires juridiques*

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Québec, 2015

Bibliothèque nationale
du Canada, 2015
ISBN 978-2-550-73573-1

Société du Centre

des congrès de Québec

900, boulevard René-Lévesque Est,
2^e étage, Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 644-4000

Sans frais : 1 888 679-4000

Télécopieur : 418 644-6455

sccq@convention.qc.ca

www.convention.qc.ca